Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

F1703

Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête famille et logements et l'enquête emploi

Aude Lapinte et Guillemette Buisson

Document de travail



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Série des Documents de Travail de la DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

N° F1703

Les structures familiales en France : comparaison entre le recensement, l'enquête famille et logements et l'enquête emploi

Guillemette BUISSON et Aude LAPINTE

(Division des Enquêtes et Études Démographiques)

Document de travail

Mai 2017

Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'INSEE et n'engagent que leurs auteurs. Working-papers do not reflect the position of INSEE but only their authors'views.

Résumé

Les enquêtes « famille », enquêtes de référence pour analyser les structures familiales et leurs évolutions ont pour objectif de compléter les analyses habituellement menées à partir d'autres sources plus régulières, comme le recensement ou l'enquête emploi qui sont annuelles. Elles permettent également de mettre en évidence les limites de ces autres sources, et leur possibilité d'utilisation sur les thématiques de la famille.

Ce document de travail compare d'abord les structures familiales dans lesquelles vivent les enfants mineurs d'après l'Enquête Famille et Logements 2011 (EFL) et l'Enquête Annuelle de Recensement de la même année (EAR). Globalement la convergence entre l'EFL et l'EAR 2011 est très bonne. La part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale et la part des familles monoparentales sont toutefois un peu plus élevées dans l'EAR que dans l'EFL. Ainsi, 17,9 % des enfants mineurs vivent en famille monoparentale dans l'EFL contre 18,6 % dans l'EAR. Cette sur-représentation est due surtout à une différence de concept concernant les couples. La définition des couples dans l'analyse ménage-famille du recensement a été adaptée depuis (EAR 2015) du fait des travaux menés. Cette sur-représentation devrait donc nettement diminuer.

La deuxième partie compare les structures familiales dans lesquelles vivent des enfants mineurs d'après l'EFL et les Enquêtes Emploi (EEC). A l'inverse de l'EAR, l'EEC sous-estime la part des familles monoparentales par rapport à l'EFL (-0,9 point). De plus, on a, en proportion, sensiblement moins d'enfants en famille recomposée dans l'EEC que dans l'EFL. Les évolutions d'une année à l'autre sont aussi très heurtées. Ces constats rendent fragiles l'utilisation de l'EEC pour étudier les répartitions par type de familles. Le système de pondération de l'EEC explique en partie les écarts vis à vis de l'EFL, les résultats étant beaucoup proches sur les données non pondérées que sur les données pondérées.

Enfin la troisième partie évalue la qualité de certains résultats publiés à partir de l'EFL, en comparant, au sein de cette source, différentes façons de les estimer. L'objectif est de mesurer d'éventuels biais de déclaration et leur impact sur les résultats, mais aussi d'estimer des résultats innovants. En particulier, l'EFL permet d'estimer le nombre d'enfants vivant au moins une partie du temps en famille recomposée ou en famille monoparentale. Elle permet, en effet, de connaître la situation familiale des enfants lorsqu'ils vont chez leur parent avec lequel ils ne vivent pas la plupart du temps.

Mots clés : familles, enfants, recensement, enquête emploi, enquête famille et logements

Summary

The purpose of family surveys (EFL), baseline surveys to analyze family structures and their evolutions, is to complement the analyzes usually conducted from other more regular sources, such as the annual census survey (EAR) or the labour force surveys (EEC). They also make it possible to highlight the limits of these other sources, and their possibility of use on family themes.

This working paper first compares the family structures of minors in the EFL 2011 and the EAR 2011. Overall, the results from EFL and EAR are consistent. However, the proportion of children living in single-parent families and the proportion of single-parent families are slightly higher in the EAR than in the EFL. Thus, 17.9% of children live in single-parent families in the EFL, compared with 18.6% in the EAR. This over-representation was due to the conventions on the notion of couple in the census that were reviewed in 2015 following this work. This over-representation should therefore be significantly reduced.

The second part is devoted to the comparison of the family structures in which minors live in the EFL and the EEC. Unlike the EAR, the EEC underestimates the proportion of single-parent families relative to the EFL (-0.9 point). In addition, there are significantly fewer children in stepfamilies in the EEC than in the EFL. These findings make the use of the EEC difficult to estimate the distributions of the different types of families. Moreover, the changes in the distributions of the different types of families measured in the EEC fluctuate greatly and its use therefore seems again uncertain. The weighting system chosen partly explains the discrepancies between EFL and EEC.

Finally, the third part aims to evaluate the quality of certain results published from the EFL, comparing different ways of calculating them. The objective is to measure possible biases but also to estimate a number of innovative results. In particular, the EFL makes it possible to know the family situation of children when they go to their relatives with whom they do not live most of the time.

Keywords: families, children, census, employment survey, family survey

TABLE DES MATIÊRES

| Synt | hèse | 8 |
|-----------|--|------------------------------------|
| Mesu | urer les structures familiales dans le recensement : comparaison entre l'EFL et l'EAR 2011 | 8 |
| | urer les structures familiales dans l'Enquête Emploi : comparaison avec l'EFL | |
| Biais | de déclaration et qualité des résultats issus de l'EFL | 9 |
| | | |
| | TIE I - Les enfants et les structures familiales : comparais | |
| entre | e l'Enquête Famille et Logements et l'Enquête Annuelle | de |
| Rece | ensement | . 12 |
| A. | Traitements réalisés dans le cadre de l'EAR et de l'EFL, choix complémentaires retenus p | |
| les tr | avaux de comparaisons dans cette note | . 12 |
| 1. | Analyse ménages familles dans le recensement | |
| 2. | Traitements réalisés dans le cadre de l'EFL | |
| 3. | La détermination des enfants vivant principalement dans le logement | |
| 4. 5. | La détermination des « enfants » dans l'EFL (au sens de l'AMF) La typologie des familles dans l'EFL | |
| Б. В. | Comparaison des nombres totaux d'enfants et de familles entre l'EFL et l'EAR (approche | . 10 |
| | o) | . 17 |
| 1. | Comparaison de la répartition des enfants par type de famille entre les deux sources | |
| 2. | Décompte des familles | . 19 |
| C. | Comparaison du nombre d'enfants selon les situations familiales dans l'EFL et dans l'EAR | au |
| | au individuel (approche micro) | |
| 1. | Enfants présents dans les deux sources : dans quelle situation familiale vivent-ils d'aprè | |
| 2. | acune d'elle ?Enfants présents dans une seule des deux sources | |
| ۷. | Entante presente dans une seule des deux sources. | . 20 |
| PΔR' | TIE 2 : Les enfants et les structures familiales : comparais | ٥n |
| | | |
| | l'Enquête Famille et Logements et l'Enquête Emploi | |
| А. В. | Répartition des enfants selon le type de famille en 2011 : comparaison entre les enquêtes | |
| | oi en continu, les EAR, le RP et l'EFL | 23 |
| 1. | Répartition des enfants entre familles monoparentales et couples avec enfants en 2011 | |
| 2. | Part des enfants en famille recomposée parmi ceux vivant avec un couple en 2011 | |
| C. | Evolution dans le temps de la répartition des enfants selon le type de famille : comparaiso | |
| entre | e les sources | |
| 1. | Evolution de la part des enfants en famille monoparentale selon les EEC et les EAR, en | |
| | 07 et 2015Evolution de la part des enfants en famille recomposée au sein des couples avec enfan | |
| 2. | lon les enquêtes familles de 1999 et 2011 et selon les Enquêtes Emploi entre 2006 et 2012. | |
| 361 | ionnes enquetes families de 1999 et 2011 et selon les Enquetes Emploi entre 2000 et 2012. | . 21 |
| PAR' | TIE 3: Les enfants et les structures familiales: apports | et |
| | | |
| _ | es de l'Enquête Famille et Logements | |
| A. 1. | Sous déclaration de la multi-résidence et double-comptes des enfants | |
| 2. | Lieux de résidence des enfants de parents séparés : approches parents | |
| 3. | Lieux de résidence des enfants de parents séparés : approche famille | |
| В. | Vivre dans des configurations familiales différentes : apports et limites de l'EFL | |
| 1. | Situation familiale des enfants chez le parent avec lequel ils ne vivent pas principalemen 37 | |
| | 01 | . 37 |
| 2. | Combien d'enfants changent de situation familiale au sein de leur résidence principale ? | . 37 nt |
| 3. | Combien d'enfants changent de situation familiale au sein de leur résidence principale ? Estimation du nombre d'enfants vivant au moins une partie du temps en famille | . 37 nt 9 38 |
| 3. red | Combien d'enfants changent de situation familiale au sein de leur résidence principale ? Estimation du nombre d'enfants vivant au moins une partie du temps en famille composée, monoparentale ou « traditionnelle » | . 37 nt . 38 |
| 3. | Combien d'enfants changent de situation familiale au sein de leur résidence principale ? Estimation du nombre d'enfants vivant au moins une partie du temps en famille | . 37 nt . 38 . 39 . 40 |

| | | Caracterioriques des beaux parentes i mejorine de l'appresire rependant et de l'appresire | |
|----|--------|---|----|
| | conjoi | int du répondant | 41 |
| | 3. | Impact des biais de déclaration mis en évidence sur l'estimation du nombre de familles | |
| | recom | nposées | 42 |
| | | | |
| ΑI | NNEX | (E 1-a : Bulletin individuel du recensement | 44 |
| | | (E 1-b : Feuille logement du recensement | |
| | | | |
| ΑI | NNEX | (E 1-c : Partie relative aux enfants du questionnaire EFL | 47 |
| ΔΙ | NNFX | (E 2 : Les habitants du logement dans l'enquête emploi | 48 |
| | | | |
| ΑI | AINEY | (E 3 : Construction de la typologie de famille (avec au moir | 15 |
| ur | n enfa | ant mineur) à partir de l'enquête emploi | 52 |
| | | (E 4 : Petites incohérences dans les tables enfants | |
| | | | |
| in | divid | us de l'enquête emploi en continu | 57 |
| ΔΙ | NNFX | (E 5 : Note d'archivage de l'enquête Etude de l'histoi | re |
| | | • | |
| га | milai | e 1999 | 59 |
| | | | |

Synthèse

Les enquêtes « famille », associées au recensement de la population, sont des enquêtes de références pour analyser les structures familiales et leurs évolutions. Elles ont lieu tous les dix ans environ (1990, 1999, 2011 pour les trois plus récentes), en lien avec la périodicité des recensements, exhaustifs jusqu'en 1999.

Elles ont pour objectif de compléter les analyses habituellement menées à partir d'autres sources, plus régulières, comme le recensement ou l'enquête emploi qui sont annuelles. En tant que sources de référence, elles permettent également de mettre en évidence les limites de ces autres sources, et leur possibilité d'utilisation sur les thématiques de la famille.

Ce document a trois objectifs.

Il s'agit, tout d'abord, de comparer les structures familiales dans lesquelles vivent des enfants mineurs dans l'Enquête Famille et Logements (EFL 2011, qui est la version 2011 des enquêtes « famille ») et l'Enquête Annuelle de Recensement (EAR 2011) à laquelle elle a été associée. C'est l'objet de la partie I.

L'objectif de la deuxième partie est de voir dans quelle mesure l'Enquête Emploi peut être mobilisée pour analyser les structures familiales et leurs évolutions. Elle cherche notamment à évaluer dans quelle mesure la méthode proposée par Chardon et Vivas (document de travail¹) permettant d'estimer un nombre d'enfants mineurs en famille recomposée en s'appuyant sur l'Enquête Emploi et le recensement peut être validée par les chiffrages de l'enquête famille et logements 2011 (EFL 2011) dont ils ne disposaient pas au moment de la réalisation de leurs travaux. La méthode qu'ils proposaient visait à palier à la fois la temporalité espacée des enquêtes familles et le fait qu'elles n'ont pas toujours exactement les mêmes façons d'appréhender les familles dans le temps.

Enfin la troisième partie a pour objectif d'évaluer la qualité de certains résultats publiés à partir de l'EFL, en comparant, au sein de cette source, différentes façons de les calculer. L'objectif est de mesurer d'éventuels biais de déclaration et leur impact sur les résultats, mais aussi d'estimer un certain nombre de résultats innovants.

Mesurer les structures familiales dans le recensement : comparaison entre l'EFL et l'EAR 2011.

Globalement la convergence entre l'EFL et l'EAR 2011 est très bonne.

A champ et concept comparables, l'EFL compte un peu plus d'enfants mineurs (60 000, soit 0,4 %) et de familles avec enfants mineurs (50 000) que l'EAR. La part des enfants mineurs vivant en famille monoparentale et la part des familles monoparentales sont un peu plus élevées dans l'EAR que dans l'EFL. Ainsi, 17,9 % des enfants mineurs vivent en famille monoparentale dans l'EFL contre 18,6 % dans l'EAR.

La moitié de cette sur-représentation des enfants en famille monoparentale dans l'EAR par rapport à l'EFL vient d'erreurs de saisie ou de remplissage sur le sexe d'un des membres du couple. En effet, dans l'EAR 2011, par convention et pour ne pas classer à tort des colocataires de même sexe comme un couple, deux personnes de même sexe ne pouvaient constituer un couple au sens de « l'Analyse Ménage Famille » (AMF) du recensement réalisée pour dénombrer et caractériser les familles. Quand deux personnes majeures avaient déclaré un sexe identique et vivre en couple avec des enfants mineurs au domicile, l'une était classée comme parent d'une famille monoparentale et l'autre comme un autre habitant du logement sans lien parents-enfants avec les enfants mineurs du domicile, même si ces deux personnes déclarent par ailleurs vivre en couple dans le questionnaire du recensement. A partir de l'EAR 2015, à la suite de ces travaux notamment, cette convention a été revue. La codification des couples d'après l'AMF intègre désormais aussi les couples formés de deux personnes de même sexe.

Ainsi la sur-représentation des enfants mineurs en famille monoparentale dans l'EAR devrait nettement diminuer dès 2015. Cette part est de 19,3 % dans l'EAR de 2015 alors qu'en prolongeant les tendances passées intégrant la convention qu'un couple était constitué de deux personnes de sexe différent elle serait de 19,8 %.

¹N° F0904 « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales ».

Mesurer les structures familiales dans l'Enquête Emploi : comparaison avec l'EFL.

En 2011, avec l'Enquête Emploi, on évalue à 17,0 % la part d'enfants mineurs en famille monoparentale tandis qu'elle s'élève à 17,9 % avec l'EFL et 18,6 % avec l'EAR 2011. Pour comparer l'Enquête emploi avec le RP 2011, cumul des EAR 2009 à 2013, on se base sur le cumul des années 2009-2012 de l'EEC. La part d'enfants mineurs serait alors de 16,6 % selon l'enquête emploi contre 19,3 % avec le RP 2011. La comparaison entre sources montre que le recensement surestime, comme on l'a vu précédemment, la part des familles monoparentales par rapport à l'EFL, et qu'à l'inverse, **l'Enquête Emploi la sous-estime (-0.9 point).**

De plus, on a, en proportion, sensiblement plus d'enfants en famille recomposée dans l'EFL que dans l'EEC: 13,2 % d'enfants mineurs en famille recomposée dans l'EFL parmi les enfants vivant avec un couple, versus 11,9 % d'après l'EEC 2011, soit un écart de 1,3 point.

Les parts d'enfants mineurs ne vivant pas avec leurs deux parents, en famille recomposée ou monoparentale, sont donc plus élevées dans l'EFL que dans l'EEC.

Ces constats rendent fragile l'utilisation de l'EEC pour estimer, en niveau, les répartitions des différents types de familles.

De même, l'estimation de l'évolution de la part des familles monoparentales à partir des EEC est fragile, car elle fluctue beaucoup (alternance de hausses et baisses). La part des familles recomposées augmente, quant à elle assez régulièrement mais son augmentation est plus marquée qu'entre les enquêtes « famille » 1999 et 2011. L'utilisation de l'Enquête Emploi en Continu parait donc incertaine pour mesurer l'évolution de la part des enfants vivant dans une famille recomposée parmi les enfants vivant avec un couple (leurs deux parents ou un parent et un beau-parent).

Le système de pondération retenu explique en partie les écarts entre EFL et Enquête Emploi. L'EFL est ainsi plus proche des données non-pondérées de l'Enquête Emploi que des données pondérées. Sur l'ensemble de la période 2007-2015, les proportions estimées à partir des données non pondérées de l'EEC sont plus proches des résultats des EAR que celles estimées avec les données pondérées. La pondération dans les EEC semble donc déformer l'échantillon en terme de répartition des enfants par type de famille. Le calage sur marge utilisé pour calculer les pondérations dans l'EEC ne prend pas en compte la dimension familiale. Dans les échantillons de l'EEC les classes d'âges intermédiaires sont structurellement sous-représentées. Pour corriger cela, le calage mis en place consiste à augmenter le poids des logements qui contiennent relativement plus d'individus de ces âges, c'est-à-dire les couples (notamment ceux sans enfant) aux dépens des logements avec un seul adulte (notamment les célibataires et familles monoparentales). On pourra expertiser, en lien avec la division emploi, comment mieux prendre en compte la dimension famille dans la pondération de l'Enquête Emploi afin d'améliorer la qualité des résultats produits sur cette thématique.

Biais de déclaration et qualité des résultats issus de l'EFL

Dans l'EFL l'analyse d'une thématique peut, le plus souvent, être faite selon plusieurs approches.

Par exemple, pour mesurer le nombre d'enfants vivant une partie du temps chez leur mère et une partie du temps chez leur père on peut compter :

- selon les réponses des mères, le nombre d'enfants vivant aussi chez leur père
- selon les réponses des pères, le nombre d'enfants vivant aussi chez leur mère
- au sein de leur résidence principale, le nombre d'enfant vivant aussi dans un autre logement, celui de leur autre parent.

En comparant les résultats des différentes approches possibles on peut mesurer des biais de déclarations éventuels et évaluer la qualité des résultats publiés. On peut aussi dénombrer les enfants vivant non plus principalement dans telle ou telle configuration familiale mais ceux y vivant au moins une partie du temps.

Les principaux biais de déclaration mis en évidence sont les suivants :

- 1. Une partie des parents ne déclarerait pas les enfants qu'ils ont eus d'une union précédente et avec lesquels ils ne vivent pas. Ce biais implique que le nombre d'enfants mineurs déclarés par les pères (qui vivent moins souvent avec leurs enfants à la suite d'une séparation que les mères) est sensiblement inférieur à celui des mères.
- 2. Une partie des parents surestime le temps de présence de leurs enfants dans leur logement.
 - a. Certains parents dont les enfants vivent une grande partie du temps chez eux déclareraient qu'ils y résident tout le temps. Ils peuvent notamment considérer que le temps passé dans l'autre résidence est trop faible pour être signalé ou, gérant le quotidien des enfants, indiquer qu'ils sont dans le logement « tout le temps » plutôt que « la moitié du temps ou plus ». La résidence des enfants étant plus souvent chez la mère après une séparation, les mères sont ainsi davantage concernées par cette surestimation. Ce biais implique que le nombre d'enfants mineurs vivant chez leur père et chez leur mère déclaré par les mères est sensiblement inférieur à celui déclaré par les pères.
 - b. Des enfants sont déclarés comme vivant principalement chez leur père et chez leur mère. On estime à 153 000 le nombre d'enfants mineurs concernés
- 3. Certains beaux-parents répondants se déclareraient à tort parent. Cela peut conduire à sousestimer les enfants qui vivent en famille recomposée et, *a contrario*, à surestimer ceux en famille « traditionnelle ».

Qualité des résultats publiés

La part d'enfants de parents séparés vivant chez leur père et chez leur mère retenue dans les publications (approche famille) est identique à celle obtenu en corrigeant ces biais de déclaration (27 %). Cela permet de valider ce résultat. L'approche retenue dans les publications tend à légèrement sous-estimer la multi-résidence des enfants vivant principalement chez leur mère (23 % contre 25 %) et à légèrement sur-estimer celle des enfants vivant chez leur père (49 % contre 39 %). De même, quelle que soit l'approche retenue, la part des familles recomposées au sein des familles avec enfants mineurs est très proche : comprise entre 9,3 % et 9,7%

L'EFL permet d'estimer le nombre d'enfants vivant au moins une partie du temps en famille recomposée ou en famille monoparentale. Elle permet, en effet, de connaître la situation familiale des enfants lorsqu'ils résident chez leur parent avec lequel ils ne vivent pas la plupart du temps. Il n'est cependant pas possible de connaître pour chaque enfant sa situation familiale chez son père et chez sa mère.

On connait seulement, parmi les 900 000 enfants de parents séparés vivant chez leur père et chez leur mère combien :

- vivent principalement :
 - o en famille recomposée :290 0000
 - o en famille monoparentale : 610 000
- vivent hors de leur résidence principale :
 - o en famille recomposée :370 000
 - o en famille monoparentale : 530 000

Un certain nombre de ces 900 000 enfants mineurs vivent ainsi dans des configurations familiales différentes chez leur père et chez leur mère. De plus, lorsqu'ils vivent avec des demi-frères ou des demi-sœurs dans l'un des logements parentaux, ces derniers peuvent également vivre dans des configurations familiales différentes selon les moments. C'est le cas quand les enfants multi-résidents quittent ces demi-frères et sœurs pour rejoindre leur autre parent ou quand ils en rejoignent chez leur autre parent. Par ailleurs, certains parents ont un conjoint qui vit ailleurs la plupart du temps. Sa venue transforme la configuration familiale du ménage.

L'EFL permet aussi de dénombrer les enfants mineurs concernés par ces départs et venues. En prenant en compte l'ensemble des ces éléments, on estime que parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs :

1. entre 9,97 et 10,0 millions vivent au moins une partie du temps en famille « traditionnelle »

- 2. entre 1,76 et 2,05 millions vivent au moins une partie du temps en famille recomposée
- 3. entre 2,45 et 2,74 millions vivent au moins une partie du temps en famille monoparentale.

L'expertise se poursuivra sur d'autres sources (tronc commun des ménages, échantillon démographique permanent, sources fiscales) et à plus long terme, le système d'informations sur les familles bénéficiera de l'enrichissement de la feuille de logement du recensement sur les liens familiaux.

PARTIE I - Les enfants et les structures familiales : comparaison entre l'Enquête Famille et Logements et l'Enquête Annuelle de Recensement

L'Enquête Famille et Logements (EFL) est associée à l'Enquête Annuelle de Recensement (EAR) de 2011 : un échantillon de personnes majeures recensées ont rempli un questionnaire complémentaire (l'EFL). On dispose donc pour ces personnes à la fois des informations complémentaires ainsi recueillies et des informations qu'elles ont données à l'EAR (Cf. Annexes 1a, 1b, 1c). On a ainsi dans l'EFL des données plus précises sur les liens familiaux, que l'on peut comparer à ceux reconstitués avec l'EAR. Ces liens sont parfois différents.

L'objet de cette partie est de comparer le nombre de familles avec enfants de moins de 18 ans et le nombre d'enfants vivant dans ces familles dans les deux sources.

Cette comparaison est d'abord menée au niveau macro (nombre de familles et nombre d'enfants dans chacune des sources). Puis, pour mieux comprendre les différences, une comparaison au niveau micro (situation familiale de chaque individu d'après les questions de l'EFL comparée à sa situation dans l'EAR) est réalisée.

Pour la construction de la typologie des familles² tous les enfants vivant dans le logement sont pris en compte, sans limite d'âge. On se restreint ensuite pour les analyses aux familles avec au moins un enfant mineur à la maison. Elles peuvent compter uniquement des enfants mineurs, ou à la fois des enfants mineurs et des enfants majeurs à la maison.

A. Traitements réalisés dans le cadre de l'EAR et de l'EFL, choix complémentaires retenus pour les travaux de comparaisons dans cette note

Les travaux menés dans ce document de travail s'intéressent aux « enfants d'une famille » au sens de l'analyse ménage-famille (AMF) réalisée dans le recensement. Un enfant au sens de l'AMF est une « personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s), avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage ».

Il s'agit donc de préciser dans un premier temps comment s'applique cette définition.

1. Analyse ménages familles dans le recensement

L'analyse ménage-famille désigne dans l'EAR l'ensemble des opérations permettant d'identifier parmi les personnes qui partagent habituellement un même logement, ce qui définit le ménage, celles qui constituent une famille. Ces familles sont construites à partir de deux types de liens familiaux reconstitués à partir des informations recueillies : les liens de type « couple », et les liens de type « parent-enfant » (encadré 1).

L'EAR est constituée de deux questionnaires :

- 1. la feuille de logement, qui recense l'ensemble des habitants habituels du logement (liste A) et le lien entre chaque personne listée et la première personne indiquée ;
- 2. le bulletin individuel (BI), renseigné par chaque habitant habituel du logement, qui donne des informations socio-démographiques sur ces habitants.

² Couples avec enfants -familles « traditionnelles », ou recomposées- et familles monoparentales

La détermination des liens familiaux est réalisée en deux temps :

- L'utilisation dans un premier temps des seuls BI, pour constituer des liens familiaux à partir de l'âge, du sexe, de la situation matrimoniale légale ainsi que de la réponse apportée à la question « vivez-vous en couple ? » de chacun des habitants du logement. L'analyse de ces informations permet le plus souvent de déterminer la structure familiale du ménage, pour des cas dits « simples ».

Par exemple, s'il y a dans le logement uniquement deux personnes majeures dans le logement, qu'elles déclarent chacune être mariée ou vivre en couple, que leur écart d'âge ne dépasse pas un certain seuil (13 ans), l'AMF considère qu'il s'agit d'un couple sans enfant. Si l'écart d'âge est plus grand, il faut plus d'information pour statuer, et le traitement bascule en cas « complexe », traité alors dans un second temps, avec la feuille de logement.

- Dans un second temps, lorsque les variables individuelles ne suffisent pas à déterminer sans équivoque les liens familiaux entre les personnes, ou lorsque le ménage est complexe (par exemple, 3 personnes majeures qui déclarent vivre en couple et des personnes mineures dans le logement : s'agit-il d'un couple avec enfants et d'un adulte sans enfant, ou d'un couple avec enfants et d'une famille monoparentale, ou bien d'autres situations?), l'AMF utilise les liens de parenté décrits dans la feuille de logement du recensement. Cette phase nécessite une intervention humaine, un codage manuel réalisé en visionnant la feuille de logement.

L'AMF repose ainsi sur un certain nombre de règles de traitements : par exemple, par convention et pour ne pas classer à tort des colocataires de même sexe comme un couple, deux personnes de même sexe ne pouvaient constituer un couple jusqu'à l'EAR de 2014. A partir de 2015, cette convention a été supprimée car elle conduisait à classer à tort trop de familles « traditionnelles » en familles monoparentales (cf. partie III.1);

A l'issue de ces traitements des BI et de la feuille de logement, la variable mode de cohabitation MOCO est construite dans l'EAR. Elle prend la valeur 11 pour les enfants vivant avec au moins un de leur parent en couple et la valeur 12 pour les enfants en famille monoparentale.

L'estimation du nombre et de la répartition des enfants mineurs selon leur type de famille dans l'EAR 2011 est donnée dans le tableau 1 (données pondérées). Des enfants nés en 2011 (début d'année) sont intégrés dans l'EFL, mais pas dans les résultats de l'EAR (seuls ceux nés avant le premier jour de la collecte sont conservés). Pour les comparaisons entre ces deux sources, ne disposant que de l'année de naissance dans l'EFL, l'ensemble des enfants nés en 2011 ne sont pas pris en compte.

Tableau 1 : Répartition des enfants mineurs dans l'EAR par mode de cohabitation

| | Ensemble des en | fants mineurs | Hors ceux né | s début 2011 |
|---|-----------------|---------------|--------------|--------------|
| Mode de cohabitation (MOCO) | Effectifs | Part (en %) | Effectifs | Part (en %) |
| 11 : enfant d'un couple | 11 080 000 | 81,4 | 11 040 000 | 81,3 |
| 12 : enfant d'une famille monoparentale | 2 540 000 | 18,6 | 2 540 000 | 18,7 |
| Ensemble | 13 620 000 | 100,0 | 13 580 000 | 100,0 |

Champ : ensemble des individus mineurs enfants dans l'EAR, c'est-à-dire des mineurs tels que MOCO=11 ou 12.

Source: Insee, EFL 2011

Encadré 1 : La famille et l'enfant dans les recommandations internationales pour les recensements

De manière générale, les définitions et concepts retenus dans le cadre du recensement découlent des recommandations pour les recensements de l'Onu, de l'Unece et des règlements européens.

Pour établir les statistiques sur les structures familiales, ces recommandations amènent à se placer dans le cadre suivant :

- les familles sont définies à l'intérieur du ménage. D'après les recommandations de l'ONU sur les recensements : « La famille à l'intérieur du ménage est définie comme étant composée des membres du ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage ». Les

personnes appartenant au ménage sont celles qui y vivent la moitié du temps ou plus ou qui sont dans certaines situations particulières. Cette définition des contours des ménages vise à éviter les doubles comptes. Elle renseigne sur la situation en général la plus fréquemment vécue au quotidien.

- le concept de famille recommandé est celui de la **famille nucléaire.** D'après les recommandations de l'ONU), « Le degré de parenté choisi pour délimiter la famille [...] dépend de l'utilisation que l'on compte faire des données recueillies, et il n'est donc pas possible d'en donner de définition applicable à l'échelle mondiale. » « La composition du ménage et de la famille peut être examinée sous différents angles mais, aux fins du recensement, il est recommandé de donner la primauté à la famille nucléaire. » Cette famille nucléaire est ainsi définie par ces mêmes recommandations : « La famille nucléaire (toujours composée de personnes vivant dans le même ménage) peut être de l'un ou l'autre des types ci-après :
- a) couple marié sans enfant;
- b) couple marié avec un ou plusieurs enfants non mariés;
- c) père avec un ou plusieurs enfants non mariés;
- d) mère avec un ou plusieurs enfants non mariés.

Les couples vivant en union libre peuvent le cas échéant être considérés comme formant une famille nucléaire. »

« La famille nucléaire telle qu'elle vient d'être définie limite les relations entre les enfants et les adultes aux relations de parenté directe (relations du premier degré), autrement dit les relations entre parents et enfants. »

Cette approche est retenue dans le cadre du règlement européen sur les recensements.

2. Traitements réalisés dans le cadre de l'EFL

L'EFL a été associée à un échantillon de l'EAR 2011. Selon les zones géographiques, les questionnaires étaient distribués uniquement aux hommes ou uniquement aux femmes du ménage.

Les informations recueillies sur les enfants mineurs dans l'EFL

Les travaux menés ici portent sur les enfants ayant moins de 18 ans (nés en 1993 ou après). Les seules informations les concernant proviennent du questionnaire d'un de leur parent ou beau-parent. Les informations disponibles sur les enfants (mineurs)³ dans l'EFL ne sont pas les mêmes que celles recueillies pour les adultes.

Les données sur les enfants disponibles dans l'EFL sont de deux types : des informations agrégées sur le nombre d'enfants du répondant et de son conjoint :

| Vos enfants et ceux de | votre conjoint(e |)/ami(e) actuel(le) |
|---|-----------------------|---|
| Avez-vous eu des enfants? (y compris adoptés ou décédés) | • Oul 1 → • Non 2 | Comblen? Parmi eux, comblen vivent dans ce logement? (même une partie du temps seulement) |
| Votre conjoint(e)/ami(e) actuel(le) a-t-il(elle) eu des enfants au cours d'une précédente union? (y compris adoptés ou décédés) | • Oul□ 1 → • Non□2 | Combien? Parmi eux, combien vivent dans ce logement? (même une partie du temps seulement) |

des informations individuelles sur chacun des enfants, classés dans deux tableaux différents (T13 et T14), selon qu'ils vivent ou non dans le logement :

³ On s'intéresse ici aux enfants mineurs. Pour les enfants majeurs, la situation est différente : on dispose des réponses au questionnaire EFL de tous les garçons majeurs d'un homme, et de toutes les filles majeures d'une femme en plus des réponses de leurs parents aux questions 11, 12, 13.

| (s) plus de six enfants vivent de l'enfant | Sexe Masculin ou Féminin | Année de naissance | Étes-vous son père? | Sa mère est-elle votre con- jointe/ amie actuelle? | Si cet enfant a été adopté | | ien de ten is ce logen | nent? | 6.6 | ns un aut Auseus rép | égulièreme re logemen nses possibles que entant | |
|--|--------------------------------|------------------------------------|------------------------|---|-------------------------------------|---|----------------------------------|--|-------------------------|-------------------------------------|--|---------------------|
| | M F | Année | Oul Non | Oul Non | Age d'adoption | | La moitié du temps ou plus | Moins de la moitié du temps | Non | out, onez son autre parent | Out, pour ses études | Out, afficurs |
| 0 | □ 1 □ 2 | | □ 1 □ 2 | O 1 O 2 | 878 | | □ 2 | Пз | | □ 2 | Пз | □ 4 |
| ① Décrivez chacun de v | | enfants qui no qui ne vivent pa | | | | | | | | ent, utlisez | un deuxlême | imprimė) |
| Prénom de l'enfant | Sexe Masculin ou Féminin | Année de naissance | Étes-vous son père? | Sa mère est-elle votre con- jointe/ amie actuelle? | Si cet enfant a été adopté | À quel âge cet enfant a t-il cesse de vivre avec vous | 5 | Où vit-il ? (s'il n'est pas décédé) | | | | |
| | M F | Année | Cul Non | Out Non | Age d'adoption | Age | (et arro | | ommune pour Paris, L | yon, Marsellie | Départem (99 pour l'étr | ent n°DOM inger) |

L'EFL permet donc d'avoir des informations sur tous les enfants du répondant, qu'ils vivent ou non avec lui (T13 et T14). Si le répondant vit avec un conjoint qui a eu des enfants dans des unions précédentes, l'EFL donne des informations uniquement sur les enfants du conjoint qui vivent au moins une partie du temps dans le logement. Si ces enfants ne vivent jamais dans le logement nous n'avons aucune information individuelle dans l'enquête les concernant.

L'apurement des données

0

Les données de l'EFL sur les enfants ont été apurées en recherchant d'abord la cohérence entre les informations recueillies au sein même du questionnaire de l'EFL 4, puis, lorsque les informations de l'EFL n'ont pas suffi à lever les incertitudes, avec l'aide des informations recueillies à l'EAR. C'est le cas, notamment, lorsque les enquêtés EFL déclarent un nombre d'enfants présents dans le logement (question 11) supérieur au nombre d'enfants renseignés dans le tableau T13. Les individus classés comme enfants dans l'EAR (MOCO = 11 ou 12) ont été intégrés dans le tableau T13 afin de rendre cohérentes ces deux informations EFL. On a procédé de même lorsque le nombre d'enfants à la question 11 et le tableau T13 n'ont pas été remplis par le répondant : des données ont été imputées à partir des informations sur les enfants repérés dans l'EAR.

3. La détermination des enfants vivant principalement dans le logement

Les règles de comptage dans l'EAR visent à éviter de comptabiliser les personnes à deux endroits différents (doubles comptes) : chaque personne est recensée dans son logement principal. On garde ce principe pour l'EFL. Ainsi, il faut s'assurer que les statistiques établies à partir de l'EFL ne compteront qu'une seule fois un enfant, même s'il partage son temps entre plusieurs résidences. Pour autant, les règles retenues dans l'EFL ne sont pas strictement les mêmes que celles retenues dans le recensement.

Le recensement s'appuie sur des règles spécifiques précisées dans des règlements : sont comptées dans le logement les personnes qui y passent la plus grande partie du temps, avec des traitements spécifiques pour les conjoints absents pour raisons professionnelles, les étudiants majeurs, les élèves. Les conjoints absents pour raisons professionnelles sont rattachés au logement de leur

⁴ La cohérence interne à l'enquête EFL a été privilégiée par rapport à la similitude des informations entre EFL et EAR afin de garder la richesse de l'EFL.

famille. Ils vivent donc en couple, avec ou sans enfant. Ils ne sont pas, par construction, en famille monoparentale. Dans l'EFL, c'est l'appréciation portée par le répondant sur sa situation qui est recueillie : il pourra considérer soit que son conjoint vit dans le logement soit qu'il vit ailleurs. Selon sa réponse, il sera en couple, avec ou sans enfant, ou en famille monoparentale.

Dans l'EFL, les enfants retenus dans la comparaison avec l'EAR sont finalement : les enfants figurant dans le tableau T13 qui vivent tout le temps dans le logement d'après ce tableau et ceux qui ont rempli un bulletin individuel dans l'EAR, même s'ils ne vivent pas tout le temps dans le logement au sens du tableau T13. L'information donnée par le fait qu'ils ont rempli un BI indique que parmi leurs différents logements, celui-ci correspond à leur résidence principale.

Finalement, on dénombre 13,7 millions d'enfants mineurs (parmi 17,8 millions d'enfants sans limite d'âge) : 92 % résident dans le logement tout le temps au sens de l'EFL ; 6% n'y vivent pas tout le temps mais la moitié du temps ou plus ; et 2% moins de la moitié du temps (il s'agit le plus souvent d'enfants mineurs résidant en internat pour leurs études).

4. La détermination des « enfants » dans l'EFL (au sens de l'AMF)

Parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs vivant principalement dans le logement, un filtre doit être appliqué pour tenir compte des caractéristiques familiales de l'individu et établir la liste des enfants au sens de l'AMF : l'enfant est-il célibataire ? Est-il en couple avec une personne du logement ? A-t-il des enfants dans le logement ?

Plusieurs définitions des enfants au sens de l'AMF sont possibles à partir de l'EFL :

- définition 1 ou définition la plus large : tous les enfants figurant dans le tableau T13 qui vivent tout le temps dans le logement et ceux qui ont rempli un bulletin individuel dans l'EAR ;
- définition 2 plus en adéquation avec la définition du recensement : les enfants définis précédemment dont le mode de cohabitation au recensement est « enfant d'un couple »⁵ ou « enfant d'une famille monoparentale »⁶ ainsi que les enfants du tableau T13 vivant tout le temps dans le logement mais non appariés à l'EAR (enfants pour lesquels par construction on ne connaît pas le mode de cohabitation au recensement). Le dénombrement est très proche du précédent (13,6 millions), peu d'enfants mineurs vivent chez leurs parents avec un conjoint ou leurs propres enfants.
- définition 3 : au champ précédent, sont ajoutés les enfants figurant dans le tableau T13 dont le mode de cohabitation au recensement est « hors famille » dans un ménage de plusieurs personnes à condition qu'ils soient célibataires. On ajoute 125 000 enfants (effectif pondéré) à ceux de la définition 2. Ces enfants sont souvent dans des situations complexes mal appréhendées par l'AMF : 6 sur 10 vivent par exemple, en famille recomposée d'après l'EFL, contre 1 sur 10 pour l'ensemble des enfants. Les liens belle-fille ou beau-fils peuvent, notamment, être interprétés comme enfant d'une famille recomposée ou comme conjoint d'un enfant (bru, gendre) Il paraît donc préférable de les intégrer comme enfants dans l'EFL plutôt que de les exclure.

Le champ de la définition 3 est celui qui a été retenu pour les études et pour le fichier de production et recherche⁸ de l'EFL.

5. La typologie des familles dans l'EFL

L'approche famille est définie de la façon suivante.

Les individus identifiés comme enfants au sens de l'EFL sont classés selon une typologie des familles déclinée en trois modalités :

⁶ MOCO= « 12 »

⁷ MOCO= « 31 »

⁵ MOCO= « 11 »

⁸ fichier disponible pour les études

- famille monoparentale lorsqu'il n'y a pas de couple parental dans le ménage
- famille recomposée lorsqu'il y a un couple et qu'au moins un des enfants de la famille n'est pas l'enfant des deux membres du couple ;
- famille « traditionnelle » lorsqu'il y a un couple et que tous les enfants de la famille sont les enfants des deux membres du couple.

Comme dans l'EAR, les familles sont constituées au sein des ménages : chaque individu appartient à un seul ménage (logement) et à une seule famille, et il y a potentiellement plusieurs familles (jusqu'à deux, comme au recensement) dans un même ménage.

La construction d'une telle typologie nécessite d'établir deux types de liens familiaux, les liens « couple » et les liens « parents-enfants » : l'indvidu répondant a-t-il un conjoint dans le logement ? Dans le cas de couples avec enfants, quel est le lien de parenté entre les deux adultes et les enfants ?

Si l'individu répondant a un conjoint dans le logement, la famille est un « couple avec enfant ». Si œ n'est pas le cas, la famille est monoparentale.

Selon cette logique, un enfant vivant dans le même logement que ses deux parents qui ne se déclarent pas comme vivant en couple à l'EFL est classé en famille monoparentale avec le parent ayant répondu à l'EFL. De même, un enfant et son parent qui déclare être en couple non cohabitant avec l'autre parent est considéré en famille monoparentale. Comme déjà dit précédemment, le cas des conjoints non cohabitants pour des raisons professionnelles peut notamment être différent entre l'EFL et l'EAR.

Dans l'EFL, les enfants vivant avec deux personnes de même sexe qui disent tous les deux à l'enquête être parents de l'enfant vivent dans une famille « traditionnelle » ou dans une famille recomposée si des demi-frères ou demi-sœurs vivent aussi dans le logement. Néanmoins dans la présente comparaison avec l'EAR, ces enfants sont classés en famille monoparentale, parce que dans l'EAR de 2011 les couples au sens de l'AMF sont formés de deux personnes de sexe différent⁹.

B. Comparaison des nombres totaux d'enfants et de familles entre l'EFL et l'EAR (approche macro)

Dans cette approche macro, les données de l'EFL sont pondérées (encadré 2). La comparaison se fait entre l'EFL et l'EAR sur le champ des ménages ayant au moins un répondant EFL.

1. Comparaison de la répartition des enfants par type de famille entre les deux sources

Comme évoqué plus haut, les parents vivant ailleurs pour leur travail sont rattachés au logement où ils vivent le week-end et pendant les vacances dans l'EAR et ne font pas l'objet de traitement spécifique dans l'EFL: ils sont comptabilisés dans le logement si le répondant déclare avoir un conjoint dans ce logement, et non comptabilisés s'il déclare avoir un conjoint qui vit ailleurs. Malgré ce petit décalage conceptuel, qui conduit à surestimer dans l'EFL par rapport à l'EAR les couples ne vivant pas ensemble et donc les familles monoparentales, les enfants en famille monoparentale restent plus nombreux dans l'EAR (tableau 2). Leur part est de 18,0 % selon l'EFL et de 18,7 % selon l'EAR, soit un écart de 0,7 point.

17

⁹ les conjoints peuvent bien déclarer qu'ils vivent en couple, mais lors du traitement de l'AMF pour la détermination des types de famille, ils ne sont pas comptabilisés en couple. Cette convention a été supprimée en 2015 (cf. supra).

Tableau 2 : Répartition des enfants mineurs (effectifs pondérés) par type de famille dans l'EFL et dans l'EAR

| | | Ensemble | | Hors enfants nés en 2011 | | |
|-----|--------------------------|------------|-------|--------------------------|-------|--|
| | | Effectifs | % | Effectifs | % | |
| | Couple avec enfants | 11 240 000 | 82,1 | 11 180 000 | 82,0 | |
| | famille "traditionnelle" | 9 770 000 | 71,3 | 9 720 000 | 71,3 | |
| EFL | famille recomposée | 1 470 000 | 10,8 | 1 460 000 | 10,7 | |
| | Famille monoparentale | 2 460 000 | 17,9 | 2 460 000 | 18,0 | |
| | Ensemble des familles | 13 700 000 | 100,0 | 13 640 000 | 100,0 | |
| | Couple avec enfants | 11 080 000 | 81,4 | 11 040 000 | 81,3 | |
| EAR | Famille monoparentale | 2 540 000 | 18,6 | 2 540 000 | 18,7 | |
| | Ensemble des familles | 13 620 000 | 100 | 13 580 000 | 100,0 | |

Champ: ensemble des enfants mineurs (au sens de l'AMF).

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Couples de sexe différent.

Encadré 2 : pondérations et approches macro et micro des enfants et des familles

Le décompte des enfants dans l'EFL nécessite d'utiliser un système de pondération, pour passer des effectifs enquêtés à la situation représentative de l'ensemble de la population.

Deux poids ont été calculés dans l'enquête pour dénombrer les enfants selon deux approches : « l'approche parents » ou « l'approche famille » :

- Chaque enfant est pondéré par le poids « adulte » qui permet d'appréhender le nombre d'enfants des pères d'une part et celui des mères d'autre part ce qui correspond à « l'approche parents »
- Le poids « famille » permet un décompte, au sein des ménages, des enfants dans leur résidence principale. Cette approche consiste à donner un poids aux enfants appariés avec le recensement ainsi qu'à ceux (minoritaires) non appariés au recensement (pas de bulletin individuel pour eux dans le recensement) mais vivant tout le temps dans le logement d'après l'EFL. Ainsi, les enfants ne sont comptés qu'une seule fois, dans le logement où ils passent le plus de temps. Cela correspond à « l'approche famille ».

C'est ce deuxième poids qu'on utilise ici, sauf quand on mentionne avoir retenu l'approche père ou mère.

L'enquête a été réalisée dans certaines zones géographiques uniquement auprès de femmes et dans d'autres zones uniquement auprès des hommes. Certaines situations familiales décrites par le répondant ne permettent pas de décrire toutes les situations familiales rencontrées dans leur logement. La pondération corrigera ce biais. Par exemple, si une femme en famille monoparentale vit en colocation dans le même logement qu'un homme sans conjoint ni enfant, et qu'ils vivent dans une zone géographique où seuls les hommes devaient répondre à l'EFL, l'unique répondant est l'homme sans conjoint ni enfant. Il ne décrira pas à l'enquête la famille monoparentale, cette famille là sera absente de l'enquête. Mais d'autres familles monoparentales vivant avec un homme sans conjoint ni enfant auront été décrites par des femmes ayant répondu à l'EFL dans les zones géographiques interrogeant des femmes. La pondération affectée à ces répondantes permettra de retrouver les effectifs totaux adaptés. La pondération est construite à partir d'un calage sur marge réalisé de façon simultanée sur les caractéristiques des ménages, familles et enfants.

Le calage se fait sur les caractéristiques d'après l'EAR (car ce sont les seules caractéristiques disponibles à la fois pour les répondants et non-répondants à l'EFL) des individus, ménages, familles et enfants des répondants à EFL pour retrouver les marges correspondantes à l'ensemble des répondants à l'EAR. Par exemple, pour le nombre d'enfants de l'individu, on regarde son nombre d'enfants dans l'EAR et non pas son nombre d'enfants dans l'EFL. Ce calage ne conduit donc pas à ce que le nombre d'enfants et les structures familiales de l'EFL correspondent « par construction » à ceux de l'EAR.

2. Décompte des familles

Passer du nombre d'enfants dans les familles au nombre de familles est assez immédiat avec l'EFL. Dans les fichiers des données de l'enquête, une table enfant comprend pour chaque répondant une observation par enfant. Dans la table famille, on conserve une seule observation par répondant qui déclare au moins un enfant de moins de 18 ans vivant principalement dans le logement. Un traitement spécifique est réalisé pour les couples de parents de même sexe pour ne conserver qu'une observation par famille et ne pas compter deux fois ces familles, car elles sont rattachées à deux hommes ou deux femmes.

Pour l'EAR, on conserve une observation par famille avec un enfant de moins de 18 ans.

Tableau 3 : Répartition des familles avec au moins un enfant mineur dans l'EFL et dans l'EAR

| | Famille : | avec au moin | s un enfant min | neur | Famille avec au moins un enfant mineur, hors ceux nés en 2011 | | | |
|------------------|-----------|-----------------------|------------------------|--------------------|---|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| | EFL | | EAR (sous-échantillon) | | EFL | | EAR (sous-échanti | |
| | Effectifs | Répartition (en %) | Effectifs | Répartition (en %) | Effectifs | Répartition (en %) | Effectifs | Répartition (en %) |
| couple + enfants | 6 190 000 | 79,7 | 6 100 000 | 79,1 | 6 170 000 | 79,6 | 6 090 000 | 79,1 |
| traditionnelle | 5 470 000 | 70,4 | | | 5 450 000 | 70,3 | | |
| recomposée | 720 000 | 9,3 | | | 720 000 | 9,3 | | |
| monoparentale | 1 580 000 | 20,3 | 1 610 000 | 20,9 | 1 580 000 | 20,4 | 1 610 000 | 20,9 |
| Ensemble | 7 770 000 | 100,0 | 7 720 000 | 100,0 | 7 750 000 | 100,0 | 7 700 000 | 100,0 |

Champ: Familles avec au moins un enfant mineur (né après 1992).

Chiffres EAR: individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

On dénombre 7 750 000 familles avec au moins un enfant mineur dans l'EFL contre 7 700 000 avec l'EAR (tableau 3). La part des familles monoparentales est plus élevée dans l'EAR que dans l'EFL (+0,5 point), ce qui va de pair avec la surestimation concernant les enfants vivant dans ce type de famille.

En conclusion, au niveau macro, la part des enfants vivant en famille monoparentale et la part des familles monoparentales sont un peu plus élevées dans l'EAR que dans l'EFL. Dans les deux cas, l'écart est inférieur à un point de pourcentage.

C. Comparaison du nombre d'enfants selon les situations familiales dans l'EFL et dans l'EAR au niveau individuel (approche micro)

Au niveau micro, on compare les réponses apportées à l'EAR et à l'EFL pour chaque individu. Les comparaisons sont plus complexes que les comparaisons macro du fait de l'échantillonnage de l'EFL : on n'interroge soit que des hommes, soit que des femmes selon les zones géographiques. Dans un ménage comptant au moins un adulte de chaque sexe qui n'est pas en couple avec une personne du logement, par exemple une mère avec son fils majeur, si les seuls enfants du ménage sont ceux de l'adulte n'ayant pas à répondre à l'EFL, aucun enfant n'est déclaré dans l'EFL.

Exemple : dans la zone de collecte où ce sont les hommes qui sont interrogés, le fils majeur sera l'unique répondant à l'EFL de cette famille. Son frère n'apparaît pas dans la table enfant alors que l'EAR enregistre deux enfants vivant en famille monoparentale dont un mineur.

Au niveau macro, cet effet est compensé par la pondération (encadré 2). Cet effet n'affecte que les familles monoparentales et les enfants vivant avec un couple formé de deux conjoints de même sexe et ne concerne pas les couples de sexe différent dont l'un des membres est nécessairement dans le champ de l'enquête.

Dans les logements enquêtés à l'EFL, la plupart des enfants mineurs sont présents dans l'EAR et dans l'EFL: 186 624 enfants mineurs sont déclarés dans les deux sources, soit 99 % des 188 569 enfants mineurs déclarés à l'EAR et 98 % des 189 482 enfants déclarés à l'EFL.

1. Enfants présents dans les deux sources : dans quelle situation familiale vivent-ils d'après chacune d'elle ?

On note des incohérences sur le classement des enfants mineurs présents dans les deux sources. Des enfants sont codés comme enfants d'une famille monoparentale selon une source alors qu'ils sont considérés comme enfants d'un couple dans l'autre, en famille « traditionnelle » ou recomposée.

Sur ce champ des enfants communs aux deux sources, la part (données pondérées) des enfants en famille monoparentale est de 18,4 % dans l'EAR contre 17,9 % dans l'EFL, soit un écart de 0,5 point contre 0,7 point sur l'ensemble des enfants.

La majeure partie des écarts entre les deux sources vient donc d'un classement différent dans les différents types de famille des enfants communs aux deux sources.

Globalement l'EAR compte 80 000 enfants en famille monoparentale de plus que l'EFL. 100 000 enfants sont classés en famille « couples avec enfants » selon l'EFL et en famille monoparentale selon l'EAR. A l'inverse 20 000 enfants sont classés en famille monoparentale selon l'EFL alors qu'ils sont en couple avec enfants selon l'EAR.

Les 100 000 enfants classés en famille « couples avec enfants » selon l'EFL et en famille monoparentale selon l'EAR correspondent à 647 enfants. Parmi ces 647 enfants, on compte 309 (48 %) dont les parents ont été codés à tort de même sexe dans les BI de l'EAR. Compte tenu des conventions de l'AMF dans le recensement jusqu'en 2014, les deux parents ont été considérés comme ne formant pas un couple. Les enfants ont été rattachés à l'un d'entre eux seulement pour former une famille monoparentale. Ces erreurs sur le codage du sexe dans les BI expliquent la moitié de l'écart de 0,5 point entre les deux sources.

Les 20 000 enfants classés en famille monoparentale selon l'EFL et en couple avec enfants selon l'EAR correspondent à 265 enfants. Parmi ces 265 enfants, un tiers vit avec un parent vivant en couple non cohabitant. Si cette non cohabitation se fait pour raison professionnelle, le conjoint non cohabitant est rattaché au logement dans le recensement. Il s'agit ici d'une différence de concept.

Tableau 4 : Répartition des individus mineurs enfants au sens EFL et EAR selon les typologies de famille

| ao iaiiiiio | | | | | | | | | | |
|-------------|----------------|---------------------|--------------------------|----------|---------------------|--------------------------|------------|--|--|--|
| | | | Enfants mineurs EAR | | | | | | | |
| | | Donn | ées non pondérée | es | Do | nnées pondérées | | | | |
| | | Couple avec enfants | Famille monoparentale | Ensemble | Couple avec enfants | Famille monoparentale | Ensemble | | | |
| | Traditionnelle | 144 379 | 503 | 144 882 | 9 560 000 | 80 000 | 9 640 000 | | | |
| Enfants | Recomposée | 20 666 | 144 | 20 810 | 1 360 000 | 20 000 | 1 380 000 | | | |
| mineurs EFL | Monoparentale | 265 | 20 667 | 20 932 | 20 000 | 2 380 000 | 2 400 000 | | | |
| | Ensemble | 165 310 | 21 314 | 186 624 | 10 940 000 | 2 480 000 | 13 420 000 | | | |

Champ: enfants au sens EFL et EAR, nés entre 1993 et 2010 compris.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL dont le poids enfant est strictement positif.

2. Enfants présents dans une seule des deux sources.

Les enfants non communs aux deux sources, peu nombreux, expliquent une plus faible part des écarts entre les deux sources (0,2 point sur 0,7 point).

1 945 enfants mineurs d'après l'EAR ne sont pas des enfants mineurs dans l'EFL soit parce qu'ils ne sont pas renseignés dans les questionnaires de l'EFL (1 611 observations), soit parce qu'ils sont bien retrouvés dans l'EFL mais sont majeurs d'après cette source (334 observations). A l'inverse, 2 858

mineurs dans l'EFL ne sont pas des enfants mineurs dans l'EAR : ils sont soit hors famille à l'EAR (1 799), soit majeurs (253), soit non présents dans les données de l'EAR (806).

La part des enfants en famille monoparentale parmi les enfants présents dans une source seulement est plus importante pour les enfants inclus dans l'EAR (11 points de plus) et pas dans l'EFL. Ceci explique ainsi une petite partie de l'écart entre la part d'enfants en famille monoparentale dans l'EAR et dans l'EFL.

Tableau 5 : Répartition des enfants mineurs apparaissant dans une seule source par type de famille

| | | Effectifs | Part (en %) | fectifs pondér | Part en % |
|-------------|---------------------|-----------|-------------|----------------|-----------|
| Inclus dans | Couple avec enfants | 2 403 | 84,1 | 160 000 | 73,8 |
| champ EFL | Monoparentale | 455 | 15,9 | 60 000 | 26,2 |
| seulement | Ensemble | 2 858 | 100,0 | 220 000 | 100 |
| Inclus dans | Couple avec enfants | 1 507 | 77,5 | 100 000 | 62,8 |
| champ EAR | Monoparentale | 438 | 22,5 | 60 000 | 37,2 |
| seulement | Ensemble | 1 945 | 100,0 | 160 000 | 100 |

Champ: Enfants au sens EFL ou EAR nés entre 1993 et 2010, vivant <u>principalement</u> dans le logement, dont le poids enfant est strictement positif.

Chiffres EAR : individus du sous échantillon de l'EAR des logements avec au moins un répondant EFL.

Données non pondérées pour les deux premières colonnes.

En conclusion, au global, presque la moitié de la sur-représentation des enfants en famille monoparentale dans l'EAR par rapport à l'EFL observée au niveau macro vient ainsi d'erreurs de saisie ou de remplissage sur le sexe d'un des membres du couple.

Cet écart se réduira puisque les couples de personnes de même sexe avec enfant(s) seront bien inclus dans les « couples avec enfant(s) » à partir de l'EAR 2015.¹⁰

Les nombres de familles homoparentales et de couples de personnes de même sexe ne pourront toutefois pas être estimés de façon fiable à partir du recensement tant qu'un travail d'apurement sur le sexe des répondants ne sera pas mis en œuvre.

PARTIE 2 : Les enfants et les structures familiales : comparaison entre l'Enquête Famille et Logements et l'Enquête Emploi

Le recensement de la population, source de référence pour dénombrer annuellement les individus et les ventiler par structure familiale, permet de dénombrer les couples vivant avec des enfants dans le logement, mais ne permet pas de ventiler ces couples entre les familles recomposées et les familles « traditionnelles » (où tous les enfants sont les enfants du couple). En effet, on ne sait pas dans le recensement si les enfants sont ceux des deux membres du couple. On compte seulement des enfants vivant avec un couple.

Deux sources, portant sur des échantillons de grande taille, permettent cette ventilation : les enquêtes « Famille » et l'Enquête Emploi. Les enquêtes « Famille » associées au recensement, sont réalisées de manière espacée (les trois enquêtes permettant de repérer les familles recomposées sont les enquêtes « Famille » de 1990, 1999, 2011). Elles ne sont donc pas annuelles contrairement au recensement (depuis 2006). De plus, les changements de questionnaire de ces enquêtes (liés à des objectifs différents) rendent le calcul des évolutions plus complexe.

Pour pallier cette difficulté, Olivier Chardon et Émilie Vivas ont proposé en 2009¹¹ une méthode d'estimation annuelle du nombre d'enfants vivant en famille recomposée en s'appuyant sur l'Enquête Emploi (enquête annuelle où l'on dispose d'informations sur les liens de parenté) et le recensement. Les effectifs d'enfants des couples issus du recensement sont répartis entre familles « traditionnelles » et familles recomposées selon la répartition estimée à partir de l'Enquête Emploi. Cette méthode permet de garder la cohérence avec les dénombrements des familles monoparentales et des couples avec enfants du recensement. Ils indiquaient que leurs travaux devaient être ensuite comparés aux résultats de l'Enquête Famille et Logements 2011 (EFL 2011), qui a vocation justement à détailler les situations familiales au-delà de celles repérables au recensement et notamment les recompositions familiales.

L'objet de cette partie est donc d'expertiser les résultats de la méthode pour 2011 en les confrontant aux estimations de l'Enquête Famille et Logements 2011. Le second objectif est de comparer les évolutions fournies par les différentes sources. On a donc comparé également les estimations des familles monoparentales entre l'EEC, le recensement et l'EFL.

A. L'enquête emploi et le repérage des liens de parenté

L'EEC demande à l'enquêté de décrire l'ensemble des personnes habitant dans le logement, même une partie de la semaine, y compris celles qui sont temporairement absentes au moment de l'enquête 12. Ces personnes composent alors le tableau des habitants du logement. Chaque personne se voit alors attribuer un numéro individuel. La construction de la typologie des familles dans l'EEC n'est pas faite habituellement. Nous l'avons élaborée pour pouvoir comparer les résultats de cette source avec ceux issus des enquêtes famille et du recensement. Elle s'appuie sur :

- la situation de couple du parent : existe-t-il un numéro individuel d'un conjoint du parent ? 13

- l'existence ou non d'un numéro individuel des père et mère (NOIPER et NOIMER) des enfants, construit à partir des réponses des parents aux questions : « Avez-vous des enfants dans le ménage ? » (oui/non) et « Qui sont vos enfants ? ». Cette dernière question permet de repérer le numéro des enfants des parents puis par symétrie de donner le numéro du père et/ou de la mère de chaque enfant.

¹¹Insee, document de travail n° F0904 « Les familles recomposées : entre familles « traditionnelles » et familles monoparentales ».

12 « Les personnes sont enquêtées dans leur résidence principale (pour éviter les doubles comptes), c'est-à-dire dans la résidence où elles vivent habituellement hors communautés ou collectivités. Si un ménage vit alternativement dans plusieurs résidences, il sera interrogé dans le logement qu'il occupe la plus grande partie de l'année. »

¹³la situation de couple est construite à partir de l'existence ou non d'un numéro individuel du conjoint dans le tableau des habitants du logement. Les conjoints non cohabitants ne sont donc pas pris en compte dans l'EEC.

Pour chaque enfant déclaré dans le tableau des habitants du logement (cf. Annexe 2), on dispose donc du numéro individuel de son père et de sa mère lorsque ceux-ci vivent dans le même logement que lui. On peut alors définir si l'enfant vit avec ses deux parents, uniquement avec sa mère, ou uniquement avec son père (cf. Annexe 3 pour plus de détail).

Si l'enfant vit uniquement avec un de ses parents et qu'il n'y a pas de numéro de conjoint au sein du ménage, on le classe en famille monoparentale; en revanche, s'il y a un numéro de conjoint, on considère qu'il vit dans une famille recomposée.

Si l'enfant vit avec ses deux parents, il est classé en famille « traditionnelle » si tous les enfants dans le logement vivent avec leurs deux parents, ou en famille recomposée si au moins un enfant ne vit pas avec ses deux parents (cf. Annexe 3).

Dans les EEC 2009 à 2012, lorsqu'un des parents présent dans le logement le trimestre précédent n'y est manifestement plus (il ne remplit plus de questionnaire et l'autre parent déclare ne pas être en couple), ses enfants ont toujours un numéro individuel de père et de mère renseignés. Cette information sur laquelle s'appuie la construction de la typologie de familles dans l'EEC a donc été corrigée pour l'expertise menée ici (cf. Annexe 4).

Les résultats présentés ici diffèrent légèrement de ceux proposés par Chardon et Vivas, en raison notamment de l'actualisation des poids des EEC¹⁴.

B. Répartition des enfants selon le type de famille en 2011 : comparaison entre les enquêtes emploi en continu, les EAR, le RP et l'EFL

Des différences dans la répartition par type de famille existent entre l'EEC et l'EFL du fait de choix sur les concepts de couple, mais ces différences ont peu d'impact sur les dénombrements :

1- Dans l'approche s'appuyant sur les EEC, les enfants vivant avec un <u>couple formé par deux personnes de même sexe</u> ont l'un de leurs deux identifiants père ou mère vide : ils apparaissent alors comme vivant uniquement avec leur mère ou uniquement avec leur père et sont donc considérés comme vivant dans une famille monoparentale (cf. Annexe 3). Le classement de ces enfants est alors le même que celui de l'analyse ménage-famille du recensement de 2011, mais diffère de celui de l'EFL.

Dans l'EFL, on a considéré ces enfants comme vivant en famille « traditionnelle » (si chaque adulte du couple déclare l'ensemble des enfants du logement comme les siens) ou recomposée (si un seul des adultes a déclaré l'enfant comme étant le sien). Cette différence d'approche n'a toutefois qu'un effet très marginal sur la répartition des enfants par type de famille, les couples de personnes de même sexe étant peu nombreux et peu vivent avec des enfants (100 000, voir Buisson, Lapinte, « Le couple dans tous ses états », Insee Première n°1435) (tableau 6).

Tableau 6 : Répartition des enfants mineurs par type de famille dans l'EFL, selon le traitement retenu pour les couples formés de deux conjoints de même sexe (en %)

| | Les couples de personnes de même sexe avec enfants sont considérés comme des couples avec enfants (ce qui est fait dans l'EFL) | Les couples de personnes de même sexe avec enfants sont considérés comme des familles monoparentales (ce qui est fait dans les EEC) |
|----------------|---|--|
| Traditionnelle | 71,3 | 71,3 |
| Recomposée | 10,8 | 10,7 |
| Monoparentale | 17,9 | 18,0 |

Champ: enfants mineurs vivant en famille, France métropolitaine.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

Lecture : 10,8 % des enfants de moins de 18 ans vivent en famille recomposée lorsque les couples de personnes de même sexe avec enfants sont considérés comme des couples avec enfant (familles recomposées ou traditionnelles) et 10,7 % lorsqu'ils sont considérés, comme dans les EEC, comme des familles monoparentales.

¹⁴ Les pondérations diffusées sont d'abord provisoires, puis révisées avant de devenir définitives 3 années plus tard (lorsque la population de l'année devient définitive avec la diffusion du recensement se référant à cette année).

2- Dans l'approche s'appuyant sur les EEC, selon la méthode de Chardon et Vivas, un enfant vivant avec ses deux parents est dans une famille « traditionnelle » ou recomposée, que les deux parents se déclarent en couple ou non. C'est aussi ce qui est fait dans la ventilation par type de famille reconstruite ici à partir des EEC. Ce choix diffère de celui fait dans le recensement. En effet dans le recensement, le lien « couple » constitue le premier niveau du classement par type de famille : si l'enfant vit dans une famille dans lequel les adultes sont en couple, alors il s'agit d'une famille de type « couple avec enfants ». Néanmoins, dans le cas où l'un des parents, au moins, ne se déclare pas en couple et que ces adultes ne sont pas mariés, le recensement considère qu'ils n'appartiennent pas à la même famille et que l'enfant vit en famille monoparentale. Entre 1 000 et 8 000 enfants mineurs, selon les années, sont concernées. Ils sont considérés comme vivant en famille « couple avec enfants » dans l'EEC alors que si la règle du recensement avait été appliquée ils seraient classés en famille monoparentale. Cela concerne toutefois peu d'enfants (0,1 % des enfants mineurs) et n'influence pas leur répartition en pourcentage dans les différents types de famille

L'EFL de 2011 a été tirée dans l'EAR de 2011, recalée sur la population estimée au 1^{er} janvier 2011 (bilan démographique) avec la structure par sexe et âge de l'EAR de 2011. Pour comparer l'enquête emploi à l'EFL on utilisera donc l'enquête emploi 2011. Le recensement de la population correspond, quant à lui, à la population définitive de 2011 (mais n'était pas disponible au moment de la pondération de l'EFL) et résulte du cumul des EAR de janvier 2009 à janvier 2013. Pour estimer le nombre de familles recomposées en 2011 à partir du recensement, on applique les taux d'enfants en famille recomposée et en famille « traditionnelle » estimés à partir de l'EEC à l'ensemble des enfants vivant dans un « couple avec enfants » du chiffrage RP 2011. Pour cela, afin de se rapporter à une situation à une date similaire (janvier 2011), on empile les 4 années d'EEC, 2009 à 2012, couvrant ainsi la période de janvier 2009 à décembre 2012.

1. Répartition des enfants entre familles monoparentales et couples avec enfants en 2011

En 2011, avec l'Enquête Emploi, on évalue à 17,0 % la part d'enfants mineurs en famille monoparentale en moyenne annuelle (cumul des 4 trimestres pour avoir un échantillon suffisamment gros) et à 16,6 % sur le cumul 2009 à 2012, tandis qu'elle s'élève à 17,9 % avec l'EFL, 18,6 % avec l'EAR 2011 et 19,3 % avec le recensement de la population de 2011 (tableau 7).

Ces résultats montrent que la prise en compte dans une source donnée d'une seule année ou du cumul sur plusieurs années conduit à des estimations légèrement différentes de la part d'enfants en famille monoparentale.

On a vu en partie I que le recensement sur-estime la part des familles monoparentales par rapport à l'EFL. A l'inverse, l'Enquête Emploi la sous-estime. Entre la moyenne des EEC de 2009 et 2012 et le RP de 2011, il y a un écart de 2,7 points.

Tableau 7: Part des enfants mineurs en famille monoparentale selon les sources (en %)

| | EEC 2011 | EEC 2009- 2012 | EFL 2011 | EAR2011 | RP2011 |
|------------------------------|----------|-------------------|----------|---------|--------|
| Couple avec enfants | 83 | 83,4 | 82,1 | 81,4 | 80,7 |
| Famille monoparentale | 17 | 16,6 | 17,9 | 18,6 | 19,3 |
| Effectif total (en milliers) | 13 618 | 13 393 | 13 700 | 13 523 | 14 065 |

Champ: enfants mineurs vivant en famille, France métropolitaine.

Source: Insee, Enquête Famille et Logements 2011, enquêtes emploi en continu de 2009 à 2012, enquête annuelle du recensement 2011, recensement de la population 2011.

¹⁵par souci de cohérence entre le type de famille et le mode de vie en couple de l'enquêté, sachant que la plupart des analyses se font avec cette unité statistique famille.

2. Part des enfants en famille recomposée parmi ceux vivant avec un couple en 2011

Les précédents résultats montrent que les EEC et l'EFL n'aboutissent pas à des estimations similaires de la part d'enfants en famille monoparentale. Qu'en est-il, au sein des enfants vivant avec un couple, de la part de ceux vivant en famille recomposée ?

Tableau 8 : Répartition des enfants mineurs vivant avec un couple entre famille « traditionnelle » et famille recomposée, selon les sources

| | EEC 2011 | EEC 2009- 2012 | EFL 2011 |
|--|----------|-------------------|----------|
| Famille "traditionnelle" | 88,1 | 88,2 | 86,8 |
| Famille recomposée: | 11,9 | 11,8 | 13,2 |
| - Enfants avec demi-frères ou demi-sœurs | 7,1 | 7,1 | 8,4 |
| dont: - enfants du couple actuel | 4,0 | 3,9 | 4,7 |
| - enfants nés d'une union précédente | 3,1 | 3,1 | 3,6 |
| - Enfants sans demi-frères ou demi-sœurs | 4,9 | 4,7 | 4,7 |
| Ensemble couples avec enfants | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Champ: enfants mineurs vivant en famille, France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête emploi en continu 2009 à 2012, Enquête Famille et Logements 2011.

La part des enfants en famille recomposée parmi les couples avec enfants appliquée au RP selon la méthodologie développée par Chardon et Vivas se calcule à partir du cumul des 4 EEC (2009 à 2012) correspondant au RP de l'année 2011 (cumul des EAR 2009 à 2013 sur lequel est ensuite appliquée la part). La validation de cette part, quant à elle, se fait à partir de l'EFL, qu'on estime être la source de référence pour identifier au mieux les familles recomposées. On compare alors l'estimation sur la seule EEC 2011 avec l'EFL.

En 2011, on a, en proportion, sensiblement plus d'enfants en famille recomposée dans l'EFL que dans l'EEC : 13,2 % d'enfants mineurs en famille recomposée dans l'EFL parmi les enfants vivant avec un couple, versus 11,9 % d'après l'EEC 2011, soit un écart de 1,3 point.

Les enfants ne vivant pas avec leurs deux parents, en famille recomposée ou monoparentale, sont donc plus nombreux dans l'EFL que dans l'EEC. Ces enfants sont plus susceptibles que ceux vivant avec leurs deux parents d'être comptés deux fois, les risques de double-comptes étant plus forts pour les enfants multirésidents, s'ils sont déclarés par chacun de leurs parents comme habitant habituellement avec eux. Il n'y a a priori pas de raison de penser que ces enfants multirésidents, en particulier ceux passant la moitié du temps chez chacun de leurs parents, ne soient comptés qu'une seule fois dans l'EEC et plusieurs fois dans l'EFL. En effet, dans l'EEC, comme dans le recensement et l'EFL, on recense les habitants du logement qui y vivent de façon « principale », c'est-à-dire au moins 6 mois dans l'année 16 (cf. Annexe 2).

Il est possible que certains liens parents-enfants soient en fait des liens beaux-parents-enfants dans l'EEC, sous-estimant le nombre d'enfants en famille recomposée. La formulation différente des questions et le fait que chacun des adultes d'un couple est interrogé à l'Enquête Emploi contre un seul à l'EFL (si les conjoints sont de sexe différent) pourraient jouer en faveur d'une sous-estimation des recompositions.

Des liens de filiation peuvent être mal remplis dans une source ou dans l'autre. Certains beauxenfants peuvent être considérés comme des enfants, et cela d'autant plus s'ils ont été élevés depuis longtemps par le beau-parent et / ou que le contact avec l'autre parent est (quasi) rompu.

Dans l'EEC les liens de parenté sont déterminés à partir des réponses aux questions : « Avez-vous des enfants dans le ménage ? » (oui/non) et « Qui sont vos enfants ? ». Cette formulation pourrait davantage conduire des beaux-parents à se déclarer parent que celle de l'EFL.

Dans l'EFL, les questions posées sont « Êtes-vous sa/son mère/père ? » et « Sa/son mère/père estelle/il votre conjoint actuel ». Les travaux d'apurement des variables relatives aux enfants dans l'EFL ont, à ce propos, montré qu'un certain nombre de beaux-parents ont inclus les enfants de leur conjoint

¹⁶Voir notamment le document des instructions aux enquêteurs pour 2014 : « la résidence principale est celle où l'on réside la plus grande partie de l'année, soit plus de 6 mois. »

en répondant à la question « combien avez-vous eu d'enfants ? » sans se déclarer parents à la question « Êtes vous le père / la mère de l'enfant ? ».

De plus, dans le protocole de la collecte de l'EEC, les deux adultes d'un couple répondent au questionnaire et donc à la question relative aux enfants dans le ménage. En cas de recomposition familiale, le beau-parent est donc systématiquement interrogé, contrairement à l'EFL où seul un des membres du couple est interrogé dans la plupart des cas¹⁷. En effet, dans l'EFL, selon les zones de collectes, seuls les hommes ou les femmes majeurs remplissent un questionnaire.

On constate, au sein de l'EFL, que les réponses des beaux-parents sont moins « fiables » que celles des parents, un certain nombre de beaux-parents se déclarant parents. On minimise toutefois cette erreur en n'interrogeant qu'un des adultes (cas de l'EFL) pour décrire l'ensemble des liens de filiation de la famille plutôt que les deux adultes pour chacun des liens le concernant (cas de l'EEC). En effet, pour chaque famille recomposée, le beau-parent décrit lui-même ses liens avec les enfants, avec le risque qu'il considère les enfants comme les siens, dans l'EEC, tandis que dans l'EFL, dans un cas sur deux, c'est le parent lui-même qui décrit l'ensemble des liens entre ses enfants et lui, et les liens entre ses enfants et son conjoint. De plus, le parent étant plus souvent la femme que l'homme dans une famille recomposée et l'échantillon étant constitué de deux fois plus de femmes que d'hommes, l'erreur possible liée à une déclaration moins bonne du beau-parent est encore amoindrie dans l'EFL.

Tout cela conduit à penser que l'EEC surestime, au sein des enfants vivant avec un couple les enfants en famille « traditionnelle » et sous estime ceux en famille recomposée, davantage que l'EFL.

Ce constat ainsi que celui du paragraphe précédent sur la part des familles monoparentales rendent fragiles l'utilisation de l'EEC pour estimer, en niveau, les répartitions des différents types de familles.

On va expertiser si, néanmoins, on peut adapter cette méthode en partant des évolutions d'une année à l'autre. On utiliserait la part des enfants en famille recomposée de la dernière enquête famille, qu'on ferait évoluer jusqu'à l'enquête famille suivante à partir de l'évolution des enquêtes emploi. Pour expertiser cette adaptation, il faut d'abord s'assurer que l'évolution de la répartition des enfants au sein des différents types de familles avec l'EEC est proche de celle observée entre deux enquêtes famille. Ce sera l'objet du point suivant.

C. Evolution dans le temps de la répartition des enfants selon le type de famille : comparaison entre les sources

1. Evolution de la part des enfants en famille monoparentale selon les EEC et les EAR, entre 2007 et 2015

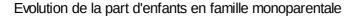
D'après les EAR, la part d'enfants en famille monoparentale augmente quasi linéairement sur la période observée, de 2007 à 2015. L'évolution est différente d'après les EEC: elle augmente fortement entre 2007 et 2010, baisse de 2010 à 2012 puis remonte de 2012 à 2015. Sur l'ensemble de la période, les proportions estimées à partir des données non pondérées de l'EEC sont plus proches des résultats des EAR que celles estimées avec les données pondérées. La pondération dans les EEC semble donc déformer l'échantillon en terme de répartition des enfants par

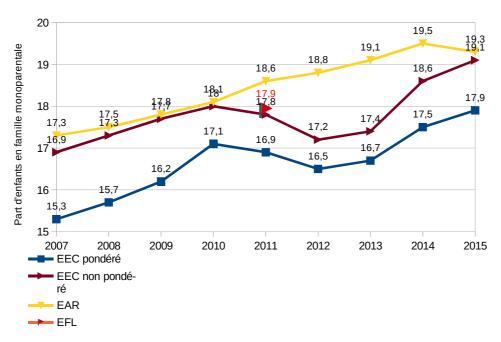
-

¹⁷ A l'exception des couples de personnes de même sexe

¹⁸On observe une légère baisse en 2015 qui s'explique par une modification de concept : deux personnes de même sexe peuvent former un couple, ce qui n'était pas accepté dans les programmes dans les EAR antérieures. Au-delà de l'élargissement du concept de couple, on récupère dans les « couples avec enfants » des familles où la variable de sexe de l'un des parents était mal remplie et conduisait à les considérer à tort comme des familles monoparentales vivant avec une personne isolée. Voir partie I de ce document de travail.

type de famille¹⁹. La baisse de la part des enfants en famille monoparentale induite par la pondération n'est, de plus, pas de la même ampleur sur toute la période.





Champ: enfants mineurs vivant en famille, France métropolitaine. Source: Insee, EFL 2011, EEC 2007 à 2015 et EAR 2007 à 2015.

Le calage sur marge utilisé pour calculer les pondérations dans l'EEC ne prend pas en compte la dimension familiale. Dans les échantillons de l'EEC, on a une sous représentation structurelle des classes d'âge intermédiaires. Pour la corriger, le calage mis en place consiste à augmenter le poids des logements qui contiennent relativement plus d'individus de ces âges, c'est-à-dire les couples (notamment ceux sans enfant) aux dépens des logements avec un seul adulte de cette classe d'âge (notamment les célibataires et familles monoparentales). Du fait du calage, la part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles est plus faible sur données pondérées que sur données non pondérées, même si ce n'est pas forcément l'objectif recherché (l'objectif est d'avoir la bonne répartition de la population par tranche d'âge).

Estimer l'évolution de la part des familles monoparentales à partir des EEC n'est pas satisfaisante, l'évolution étant trop fluctuante.

Qu'en est-il de l'évolution de la répartition entre famille recomposée et famille « traditionnelle » pour les enfants vivant avec un couple estimée avec les EEC ?. On va comparer les estimations issues des EEC avec celles des enquêtes familles permettant également cette ventilation (EHF1999 et EFL2011).

2. Evolution de la part des enfants en famille recomposée au sein des couples avec enfants, selon les enquêtes familles de 1999 et 2011 et selon les Enquêtes Emploi entre 2006 et 2012

Calcul d'un poids individus pour l'EHF 1999

Le poids disponible dans l'EHF 1999 est un poids individu (il n'y a pas de pondération enfants, contrairement à l'EFL 2011). Il ne permet pas directement de faire des estimations du nombre de

¹⁹ Cet effet de la pondération avait aussi été constaté par Chardon et Vivas (2009), pour les années 2003 à 2007.

familles avec enfants mineurs. Modifier ce poids a été nécessaire pour estimer les évolutions des familles entre 1999 et 2011. En effet, le poids avait été construit selon un calage sur les marges obtenues avec le recensement pour un certain nombre de variables, telles que le sexe, l'âge, le nombre d'enfant et le fait d'être en couple, mais pas le croisement du nombre d'enfants avec le fait d'être en couple ou non.

On applique aux poids existants un correctif par sexe, classe d'âge (moins de 30 ans, de 30 à 59 ans, plus de 60 ans), vie de couple et nombre d'enfants mineurs.

De plus des travaux récents sur la monoparentalité (origine et ancienneté)²⁰ ont conduit à affiner les apurements sur la variable « vie de couple » de l'EHF 1999, utilisée pour le calcul de la nouvelle pondération.

Ces nouvelles variables de l'EHF 1999 (couple et poids) ont été mises à disposition²¹ (cf. Annexe 5)

Évolution de la répartition des enfants vivant en famille recomposée parmi ceux vivant avec un couple entre EHF1999 et EFL 2011 à méthodologie constante

Les enquêtes familles 1999 et 2011 distinguent les familles recomposées des familles « traditionnelles » avec une méthodologie différente.

Dans l'EFL 2011, on dispose, on l'a vu, des liens de parenté entre les adultes du couple et les enfants. Ainsi, les questions « Êtes vous son père / sa mère » et « Son père est-il votre conjoint / ami actuel ? » permettent d'établir si tous les enfants sont ceux des deux adultes du couple ou si au moins l'un d'entre eux est l'enfant d'un seul des adultes, qu'il aurait eu avec un précédent conjoint.

En revanche, dans l'EHF 1999, on ne connaît pas les liens entre les adultes et les enfants de la famille. Pour définir si la famille est recomposée ou non, les dates de naissance (mois et année) des enfants sont comparées à la date de mise en couple (mois et année). Ainsi, dès lors qu'un des enfants (en l'occurrence l'ainé) du logement est né avant la mise en couple alors la famille est considérée comme recomposée. Si tous les enfants sont nés après la mise en couple, la famille est « traditionnelle ». Cette approche par les dates de naissance et de mise en couple est aussi faisable avec l'EFL 2011, mais en comparant seulement année de naissance des enfants et année de mise en couple (les mois ne sont pas disponibles dans l'EFL).

Le tableau 9 compare les résultats obtenus à partir des deux méthodes sur les données de 2011. La méthodologie de 1999 appliquée à l'EFL 2011 conduit à définir ainsi les familles recomposées et « traditionnelles » :

- si l'année de mise en couple est inférieure ou égale à l'année de naissance de l'ainé des enfants, alors la famille est « traditionnelle »
- dans le cas contraire, la famille est recomposée.

Tableau 9 : Comparaison des typologies de famille selon les méthodes utilisées en 2011

| | | Répartition par | type de famille, | en fonction des lie | ns de parenté |
|---|-------------|-----------------|------------------|---------------------|---------------|
| | Répartition | Traditionnelle | Recomposée | Monoparentale | Ensemble |
| Année de mise en couple renseignée | 71,6 | | | | |
| Dont année de mise en couple <= année de naissance de l'ainé des enfants du logement | 61,9 | 98,9 | 0,4 | 0,7 | 100,0 |
| Dont année de mise en couple > année de naissance de l'ainé des enfants du logement | 9,6 | 7,9 | 83,4 | 8,7 | 100,0 |
| En couple en 2011, mais année de mise en couple non renseignée | 9,8 | | | | |
| Dont année de mariage renseignée et <= année de naissance de l'ainé des enfants du logement | 4,0 | 99, 1 | 0,2 | 0,7 | 100,0 |
| Dont année de mariage renseignée et > année de naissance de l'ainé des enfants du logement | 1,9 | 81,0 | 17,2 | 1,7 | 100,0 |
| Dont non réponse et année de mariage non renseignée | 3,9 | 76,9 | 15,4 | 7,7 | 100,0 |
| Pas en couple | 18,6 | 0,0 | 0,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ensemble | 100,0 | 65,9 | 12,9 | 21,2 | 100,0 |

Champ : familles avec enfants mineurs, France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête Famille et Logements 2011.

Note de lecture parmi les enquêtés ayant renseigné leur date de mise en couple et vivant avec au moins un enfant mineur 7,9% sont classés comme vivant en famille « traditionnelle » alors qu'au moins un des enfants vivant au domicile était né avant la mise en couple.

Ne pouvant pas affiner davantage la comparaison des dates des événements (année de naissance de l'ainé des enfants et année de mise en couple), lorsque les deux évènements surviennent la même année, on surestime probablement un peu les familles « traditionnelles ».

²⁰ Insee Première n°1539

²¹ à quételet et sous GEN_A1090990_DINDISAS dans la table famille99.

La quasi-totalité des couples avec enfants considérés comme familles « traditionnelles » par la méthode de comparaison des années le sont aussi en utilisant les liens de parenté. En revanche, 7,9 % des couples avec enfants considérés comme familles recomposées par la méthode de comparaison des années sont, d'après les liens de parenté renseignés, des familles « traditionnelles ».

En utilisant la même méthode (celle des comparaisons des années) pour répartir les enfants dans les différents types de famille dans les enquêtes familles 1999 et 2011, on obtient alors les effectifs et répartitions suivantes.

Tableau 10 : Répartition des « couple avec enfants » entre famille « traditionnelle » et famille recomposée, méthode de comparaison des années en 1999 et 2011

| | Méthode de | comparaison | des années | Méthode des | | | |
|-----------------------------------|----------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------------|------------------|
| | EHF 1999 | | EFL 2001 | | EFL 2011 | Ecart d'effectifs | |
| | effectifs en Répartition e | | effectifs en | Répartition | effectifs en | Répartition | 2011 entre les 2 |
| Type de famille | milliers | en % | milliers | en % | milliers | en % | méthodes |
| "Traditionnelle" | 5 501 | 89,2 | 5 449 | 87,9 | 5 474 | 88,3 | 25 |
| Recomposée | 666 | 10,8 | 748 | 12,1 | 723 | 11,7 | -25 |
| Ensemble des couples avec enfants | 6 167 | 100,0 | 6 197 | 100,0 | 6 197 | 100,0 | 0 |

Champ: couples avec enfants mineurs, France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête Histoires familiales 1999, enquête Famille et Logements 2011.

A méthodologie comparable, la part de familles recomposées au sein des familles avec enfants mineurs augmente de 1,3 point entre 1999 et 2011, alors qu'à méthodologie non comparable, elle n'augmente que de 0,9 point (la part passe de 10,8 % à 11,7 %).

La méthode des liens est celle qui a été retenue dans les publications s'appuyant sur l'EFL. En partant des résultats 2011 obtenus avec la méthode des liens, on applique, dans l'autre sens, l'évolution mesurée selon la méthode de comparaison des années pour obtenir un nouveau point 1999 cohérent avec celui de 2011. On crée ensuite dans le fichier de l'enquête de 1999 une variable de type de famille cohérente avec la définition de celle de 2011, en imputant des types de familles pour retomber sur les répartitions obtenues recalculées pour le point 1999. En pratique, des familles considérées comme recomposées en 1999 d'après la méthode de comparaisons des années ont été imputées en familles « traditionnelles » pour retrouver les marges calculées. Ces imputations ont été réalisées de telle sorte que la structure des différents types de famille par sexe, groupe d'âge, nombre d'enfants, CS et diplôme restent inchangée.

Tableau 11: Répartition des familles et des enfants en 1999, méthode comparable à 2011

| | Comparaison des a | nnées | Resultats estimés à méthode contante | | | | | |
|-----------------------------------|--|-------|--------------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|--|--|
| | Répartition des fam | illes | Répartition des famille | es | Répartition des enfants mineurs | | | |
| Type de famille | effectifs en milliers Répartition en % | | effectifs en milliers | Répartition en % | effectifs en milliers | Répartition en % | | |
| "Traditionnelle" | 5 501 | 89,2 | 5 526 | 89,6 | 9 952 | 87,9 | | |
| Recomposée | 666 | 10,8 | 641 | 10,4 | 1 374 | 12,1 | | |
| Ensemble des couples avec enfants | 6 167 | 100,0 | 6 167 | 100,0 | 11 326 | 100,0 | | |

Champ: familles avec enfant mineur, enfants mineurs, France métropolitaine.

Source : Insee, Enquête Histoires familiales 1999, enquête Famille et Logements 2011.

Estimation de l'évolution de la part d'enfants en famille recomposée au sein des couples avec enfants entre 2006 et 2011 d'après les enquêtes familles

Pour comparer avec les évolutions de l'EEC, on estime la répartition des enfants par type de famille en 2006. On fait l'hypothèse d'une évolution linéaire de cette répartition sur la période 1999 – 2011. Ce choix se justifie par l'évolution observée de la part des enfants en famille monoparentale qui suit une tendance linéaire sur cette même période.

Tableau 12 : Évolution de la part des enfants mineurs vivant en famille recomposée parmi ceux vivant avec un couple, entre 2006 et 2011

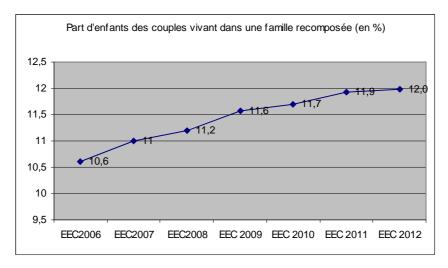
| a.co an ocapio, cimo 2000 or 2011 | Répartition en 1999 | Répartition en 2011 | Estimation 2006 | Evolution 2006 - 2011 (en points de |
|---|------------------------|------------------------|--------------------|---|
| Part d'enfant des couples vivant dans une famille recomposée (en %) | 12,1 | 13,2 | 12,6 | %) 0,6 |

Champ : familles de type « couples avec enfants » avec au moins un enfant mineur, enfants mineurs, France métropolitaine. Source : Enquête Histoires familiales 1999, enquête Famille et Logements 2011.

Sur la période 2006 à 2011, la part des enfants en famille recomposée a augmenté de 0,6 point au sein des familles avec deux adultes.

Évolution de la part des enfants en famille recomposée au sein des couples avec enfants, à partir des EEC

Entre 2006 et 2012, on observe une augmentation relativement régulière de la part d'enfants des couples vivant en famille recomposée dans l'EEC.



Champ : enfants de 0 à 18 ans, France métropolitaine. Source : Insee, enquêtes Emploi 2006 à 2012.

La part des enfants mineurs en famille recomposée parmi ceux vivant en « couple avec enfants » a augmenté de **1,4 point** entre 2006 et 2011 selon les EEC, passant de 10,6 % à 12,0 %. Cette augmentation est un peu trop forte. D'après les enquêtes familles, l'augmentation sur cette période s'élèverait à **0,6 point**, passant de 12,6 % à 13,2 %, sous l'hypothèse d'une évolution linéaire. Cette hausse observée dans l'enquête emploi entre 2006 et 2011 est même plus forte que celle observée sur une durée plus longue à partir des enquêtes famille (+1,1 point entre 1999 et 2011).

L'utilisation de l'Enquête Emploi en Continu parait donc incertaine pour mesurer l'évolution de la part des enfants vivant dans une famille recomposée parmi les enfants des « couples ».

L'expertise se poursuivra sur d'autres sources (tronc commun des ménages, échantillon démographique permanent, sources fiscales) et à plus long terme, le système d'informations sur les familles bénéficiera de l'enrichissement de la feuille de logement du recensement sur les liens familiaux.

PARTIE 3 : Les enfants et les structures familiales : apports et limites de l'Enquête Famille et Logements

L'EFL permet de compléter les analyses habituellement menées à l'Insee sur les situations familiales des enfants mineurs. Elle offre en particulier la possibilité d'analyser la recomposition familiale, les lieux de résidence des enfants à la suite de la séparation de leurs parents, comment les allers et venues de ces enfants dans leurs différents logements modifient une partie du temps leur configuration familiale, celles de leurs frères, sœurs, demi-frères, demi-sœurs, parents ou beaux-parents.

Par ailleurs, chacune de ces thématiques peut être analysée par plusieurs approches dans l'EFL.

Par exemple, pour mesurer le nombre d'enfants vivant une partie du temps chez leur mère et une partie du temps chez leur père on peut compter :

- selon les réponses des mères, le nombre d'enfants vivant aussi chez leur père
- selon les réponses des pères, le nombre d'enfants vivant aussi chez leur mère
- au sein de leur résidence principale, le nombre d'enfants vivant aussi dans un autre logement, celui de leur autre parent.

En comparant les résultats des différentes approches possibles on peut mesurer des biais de déclarations éventuels et évaluer la qualité des résultats publiés.

Cette troisième partie a deux objectifs. D'une part elle vise à évaluer la qualité des résultats publiés sur la multi-résidence des enfants de parents séparés et le nombre d'enfants en famille recomposée. D'autre part, elle fournit une estimation, via la réconciliation des différentes approches possibles sur la multi-résidence des enfants, du nombre d'enfants qui vivent, même une petite partie du temps, en famille recomposée, monoparentale ou « traditionnelle ». Cela complète l'approche habituelle qui consiste à connaître la situation familiale des enfants dans laquelle ils passent le plus de temps.

A. Sous déclaration de la multi-résidence et double-comptes des enfants

La multi-résidence des enfants n'a pas de définition précise, ce qui rend la mesure difficile.

S'agit-il de capter les enfants qui vivent une partie du temps chez un parent ? Uniquement ceux qui passent un temps équivalent chez chacun de leur parent ? A partir de quand peut-on considérer que l'enfant vit « une partie du temps » chez l'un de ses parents ?

Dans le questionnaire de l'EFL de 2011, on demande à la personne enquêtée de décrire les « enfants qui vivent dans ce logement, même une partie du temps seulement » et d'évaluer leur temps de présence selon trois modalités : « tout le temps », « la moitié du temps ou plus », « moins de la moité du temps ».

Un enfant qui vit l'essentiel de son temps chez sa mère et qui séjourne chez son père un week-end sur deux est-il considéré par son père comme vivant dans son logement une partie du temps ? Si tel est le cas, sa mère doit alors indiquer que cet enfant ne vit dans son logement que « la moitié du temps ou plus », et non « tout le temps ». L'impossibilité de définir plus précisément les temps de présence en peu de questions laisse donc une part d'appréciation aux enquêtés, et des incohérences peuvent apparaître entre les réponses des pères d'une part et celles des mères d'autre part, ce que nous allons détailler dans cette partie.

1. Temps de présence des enfants dans le logement : informations mobilisées

Dans l'EFL, les informations sur le temps que les enfants (en particulier mineurs) passent dans le logement sont obtenues via le questionnaire destiné à l'adulte de la famille.

Plusieurs cas de figure existent :

- a- les enfants qui vivent « tout le temps » dans le logement,
- b-les enfants qui vivent dans le logement « la moitié du temps ou plus »,
- c- les enfants qui vivent dans le logement « moins de la moitié du temps ».

Dans ces trois cas, les enfants sont inscrits dans le tableau T13.

d- les enfants qui ne vivent pas dans le logement, ils apparaissent alors dans le tableau T14.

| Décrivez chacun de ve (s) plus de six enfants vivent Prénom de l'enfant | | | | Sa mère est-elle votre con- | Si cet enfant a été adopté | Comb | ent, même une p ien de temps is ce logement? | v | e du temps seulement Vit-il aussi régulièrement dans un autre logement? Pusieus réponses possibles pour chaque enfant | | | |
|---|--------------------------------|-----------------------|------------------------|---|-------------------------------------|--|--|--------------------------|--|------------------------------|------------------|--|
| | M F | Amée | Out Non | Out Non | Age d'adoption | | Moires La moitié de la du temps moitié ou plus du temps | Non | Out, chez son autre parent | Out, pour ses études | Out, affieurs | |
| 0 | O 1 O 2 | | O+ O2 | O + O 2 | are | | □2 □3 | O 1 | □ 2 | Пз | O 4 | |
| Vos enfants qui ne vivent pas dans ce logement, ou qui sont décédés Décrivez chacun de vos enfants qui ne vivent pas dans ce logement (si vous avez plus de sept enfants qui ne vivent pas dans ce logement, utilisez un deuxième imprimé) | | | | | | | | | | | | |
| Prénom de l'enfant | Sexe Masculin ou Féminin | Année de naissance | Êtes-vous son père? | Sa mère est-elle votre con- jointe/ amie actuelle? | Si cet enfant a été adopté | À quel âge cet enfant a t-il cessé de vivre avec vous? | | | vit-il? pas décédé) | | | |
| | мг | Annee | Out Non | Out Non | Age d'adoption | Age | Cr (et arrondissement | mmune xour Paris, Lyc | on, Marseilie) | Départeme (99 pour l'étra | | |
| 0 | 0102 | | O 1 O 2 | 0102 | are | ans | | | | | | |

Par ailleurs, on prend en compte le fait qu'un bulletin individuel (BI) a, ou non, été rempli pour l'enfant dans l'enquête annuelle de recensement. Cela permet de déterminer, pour les enfants qui ne vivent pas tout le temps dans le logement, si le logement enquêté est leur résidence principale.

En combinant ces deux sources d'information, on aboutit au classement suivant des enfants qui vivent dans le logement au moins une partie du temps :

- 1- les enfants qui vivent « tout le temps » dans le logement, pour qui, de fait, le logement est leur résidence principale.
- 2- les enfants qui vivent dans le logement « la moitié du temps ou plus » ou « moins de la moitié du temps » et qui ont rempli un BI. Pour eux aussi le logement est leur résidence principale.
- 3- les enfants qui vivent dans le logement « la moitié du temps » ou « moins de la moitié du temps » et qui n'ont pas rempli un BI. Pour ces demiers le logement n'est pas leur résidence principale.

Les enfants classés en 1 et 2 sont donc considérés comme vivant <u>principalement</u> dans le logement.

Par ailleurs, on peut dénombrer les enfants de plusieurs façons dans l'EFL (encadré 2, partie 1):

- L'approche famille dénombre les enfants de la « famille », c'est-à-dire les enfants dans leur résidence principale, quel que soit le parent avec lequel ils vivent (pondération famille). De cette façon les enfants ne sont théoriquement comptés qu'une seule fois, dans le logement où ils passent le plus de temps.
- L'approche père permet de compter les enfants des pères, que les enfants vivent ou non avec eux (pondération adulte). Cette approche permet un dénombrement des enfants sans double compte puisqu'un enfant n'a qu'un seul père²².
- L'approche mère permet de compter les enfants des mères, que les enfants vivent ou non avec elles (pondération adulte). Ces trois approches sont disjointes. Elles sont chacune représentatives de l'ensemble des enfants et des situations. Modulo les orphelins d'un parent et les enfants sans père, les trois approches (père, mère, famille) devraient, théoriquement, conduire à des effectifs voisins.

Ce n'est pas le cas en pratique, en raison des biais de déclarations des répondants. Par exemple, en cas de multirésidence des enfants, l'approche famille peut inclure des doubles comptes lorsque des enfants multirésidents sont considérés comme habitants principaux du logement par chacun des parents. C'est en particulier le risque dans le cas de résidence alternée (temps équivalent dans

-

²²Il y a peu d'enfants nés dans l'union de couples homosexuels (Insee Première n°1435, 2013)

chacune des résidences). Ces trois approches permettent donc de mettre en évidence les biais de réponses.

2. Lieux de résidence des enfants de parents séparés : approches parents

On dénombre 3 169 000 enfants mineurs ne vivant pas avec leurs deux parents d'après les déclarations des mères (approche mère) et 1 932 000 d'après les déclarations des pères (tableau 13).

Tableau 13 : Répartition des enfants mineurs de parents séparés selon leur lieu de résidence

| situation des enfants | déclarations des mères | déclarations des pères |
|--|------------------------|------------------------|
| ne vivent pas dans ce logement | 208 000 | 703 000 |
| vivent dans ce logement sans vivre régulièrement chez son autre parent | 2 207 000 | 344 000 |
| ce logement est leur résidence principale | 2 183 000 | 287 000 |
| ce logement n'est pas leur résidence principale | 24 000 | 57 000 |
| vivent dans ce logement et régulièrement chez leur autre | | |
| parent | 754 000 | 885 000 |
| ce logement est leur résidence principale | 645 000 | 262 000 |
| ce logement n'est pas leur résidence principale | 109 000 | 623 000 |
| ensemble | 3 169 000 | 1 932 000 |

Champ: enfants mineurs dont les parents sont séparés, France métropolitaine.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

Vivre chez sa mère uniquement : comparaison des déclarations des mères et des pères

On constate, en particulier, un décalage important entre les 703 000 enfants mineurs de parents séparés qui, d'après les pères, ne vivent pas chez eux (tableau 14 de l'EFL) et les 2 207 000 qui, d'après les mères, vivent chez elle et ne vivent pas régulièrement chez leur père (tableau 13 de l'EFL).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cet écart.

1/ Des différences de champs.

Tout d'abord, les enfants orphelins de père ne peuvent, de fait, pas apparaître dans les déclarations des pères. L'Ined estime qu'en 2008, au moins 164 000 enfants de moins de 20 ans étaient orphelins de père et avaient toujours leur mère²³. Certains enfants ne sont pas orphelins mais n'ont pas été reconnus par leur père : 6 % des enfants nés 2014 n'ont pas été reconnus par leur père à leur naissance. Ce chiffre diminue ensuite dans les jours qui suivent la naissance²⁴. De plus, les enfants vivant avec leur mère, dont le père réside à l'étranger ou dans un DOM (pour raisons professionnelles, immigrés dont la famille n'est pas regroupée...) ne peuvent être déclarés que par leur mère lors de l'enquête, réalisée parmi les seuls résidents en France métropolitaine. Cela peut donc créer un léger écart entre les approches pères et mères. Ces raisons concernent toutefois trop peu d'enfants pour expliquer l'ampleur du décalage.

2/ Des biais de déclarations.

Une partie des parents ne déclarerait pas les enfants qu'ils ont eus d'une union précédente et avec lesquels ils ne vivent pas. Les pères, qui vivent moins souvent que les mères avec leurs enfants à la suite d'une séparation sont davantage concernés. Ils ne mentionneraient ainsi pas des enfants qu'ils auraient dû indiquer dans le tableau 14 de l'EFL. L'écart peut aussi venir d'une sous-déclaration de la multi-résidence des enfants par les parents, en particulier quand les enfants vivent une grande partie du temps dans leur logement. Des mères dont les enfants vivent une grande partie du temps chez elles, pourraient ainsi déclarer qu'ils y résident tout le temps. Des enfants seraient ainsi toujours résidant chez leur mère d'après la déclaration des mères dans le tableau 13 de l'EFL, au lieu d'être

33

²³D'après le Haut Conseil à la famille, *RUPTURES ET DISCONTINUITES DE LA VIE FAMILIALE*, Note N°1, Veuvage, séparations et isolement du père ou de la mère.

²⁴ Peu ensuite

déclarés comme résidants dans le logement « la moitié du temps ou plus ». Ce point sera développé dans la partie consacrée aux enfants qui vivent chez leur mère et chez leur père.

Vivre chez son père uniquement : comparaison des déclarations des mères et des pères.

Les mères déclarent 208 000 enfants mineurs qui ne vivent pas chez elles (tableau 14 de l'EFL), et les pères 344 000 qui vivent chez eux et ne vivent pas régulièrement chez leur mère (tableau 13 de l'EFL). D'après l'Ined, on comptait en 2008 au minimum 85 000 orphelins de mères (de moins de 20 ans) dont le père était toujours vivant. Les déclarations des pères et des mères sont donc beaucoup plus cohérentes que dans le cas précédent.

Vivre chez sa mère et chez son père : comparaison des déclarations des mères et des pères.

Le nombre d'enfants qui, d'après les mères, vivent chez elles et chez leur père (754 000) devrait théoriquement être identique au nombre d'enfants qui, d'après les pères vivent chez eux et chez leur mère (885 000).

Comme évoqué précédemment, des biais de déclaration peuvent expliquer cet écart. On peut faire deux hypothèses :

1- certains parents dont les enfants vivent une grande partie du temps chez eux peuvent déclarer qu'ils y résident tout le temps. Ils peuvent notamment considérer que le temps passé dans l'autre résidence est trop faible pour être signalé, ou, que gérant « tout le temps » le quotidien des enfants, cocher la modalité de présence dans leur logement « tout le temps » plutôt que « la moitié du temps ou plus » correspond plus à leur situation. La formulation de la question « vit-il aussi régulièrement chez son autre parent ? » peut laisser place à une certaine interprétation lorsque le temps de présence chez l'autre parent est faible, ou pas « régulier ». De ce fait, la multirésidence serait sous estimée, à la fois par les pères et par les mères. Comme il est plus fréquent que les enfants dont les parents sont séparés vivent une plus grande partie du temps chez leur mère que chez leur père, la sous estimation serait plus importante dans les déclarations des mères que dans celles des pères. Dans ces conditions, le nombre d'enfants vivant chez leurs deux parents selon les déclarations des pères est un minimum. 885 000 enfants de parents séparés vivraient chez leur mère et chez leur père. Cela signifie qu'au moins 131 000 enfants seraient déclarés à tort par les mères, comme vivant uniquement chez elles (inclus donc, à tort, dans les 2 207 000 enfants vivant uniquement chez elles).

2- certains pères peuvent déclarer que leurs enfants vivent une partie du temps chez eux et régulièrement chez leur mère alors qu'en fait ces enfants ne vivent pas chez eux mais uniquement chez leur mère. Dans ces conditions, le nombre d'enfants vivant chez leurs deux parents selon les déclarations des mères serait un maximum. Au plus 754 000 enfants de parents séparés vivraient chez leur mère et chez leur père. Cela signifie qu'au moins 131 000 enfants seraient déclarés à tort par les pères, comme vivant chez eux au moins une partie du temps (à ajouter, donc, avec les 703 000 enfants ne vivant pas chez eux).

A priori, vivre principalement chez un de ses parents et une partie du temps chez son autre parent inclut la situation la plus répandue en cas de séparation des parents : la résidence unique chez la mère avec un droit de visite et d'hébergement pour le père, qui prend souvent la forme d'un accueil des enfants chez lui un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. D'après les déclarations des mères, parmi les 3,2 millions d'enfants mineurs de parents séparés 24% vivraient chez elles et chez leur père (754 000). Au vu de ce taux peu élevé, la première hypothèse qui conduit à l'augmenter légèrement (28%) est privilégiée.

Ce choix se confirme encore si on analyse cette fois les réponses des beaux-parents sur le temps de présence de leurs beaux enfants dans le logement. En effet, au sein des familles recomposées, la part d'enfants vivant chez leur mère et une partie du temps chez leur père déclarée par les beaux-pères devrait être la même que celle déclarée par les mères. De même, la part d'enfants vivant chez leur père et une partie du temps chez leur mère déclarée par les belles-mères devrait être la même que celle déclarée par les pères. Ce n'est pas le cas (tableau 14). Les beaux-parents déclarent plus souvent cette multirésidence des enfants que les parents.

Tableau 14. Répartition des enfants vivant en famille recomposée selon leur lieu de résidence (en %).

| | Lieux de résidence des enfants selon les déclarations des | | | | | | | |
|--|---|-----|-----|-----|--------------|--|--|--|
| | mèresbeaux-pèrespères | | | | belles-mères | | | |
| vit principalement dans ce logement et | | | | | | | | |
| régulièrement chez son autre parent | | 25 | 28 | 42 | 48 | | | |
| vit principalement dans ce logement et | | | | | | | | |
| pas chez son autre parent | | 75 | 72 | 58 | 52 | | | |
| Ensemble | | 100 | 100 | 100 | 100 | | | |

Champ: enfants mineurs vivant principalement en famille recomposée avec un parent et un beau-parent, France métropolitaine.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

Proposition de réconciliation des déclarations des pères et des mères.

Le nombre d'enfants vivant chez leurs deux parents selon les déclarations des pères serait donc un minimum et le nombre d'enfants qui, d'après les mères, vivent chez elles et chez leur père serait sous-estimé. On ajoute aux 754 000 enfants qu'elles déclarent dans cette situation, 131 000 enfants afin d'atteindre le nombre d'enfants qui, d'après les pères vivent chez eux et chez leur mère (885 000). Ces 131 000 enfants seraient déclarés à tort par les mères comme vivant dans leur logement sans vivre chez leur autre parent. On enlève donc 131 000 enfants aux 2 207 000 enfants déclarés dans cette situation par les mères (tableau 15 - colonne « Prise en compte de la sous déclaration des enfants vivant aussi chez leur autre parent dans les déclarations... »).

Tableau 15 : Répartition des enfants mineurs de parents séparés selon leur lieu de résidence : réconciliation des déclarations des pères et des mères*.

| | | | Prise en compte de des enfants vivant a | | Correction sur la résidence principale des enfants dans | |
|---|--------------|-----------|--|-----------|--|-----------|
| | Déclarations | | parent dans les déc | | les déclaration | |
| | | | | | | |
| situation des enfants | des mères | des pères | des mères | des pères | des mères | des pères |
| ne vivent pas dans ce logement | 208 000 | 703 000 | 208 000 | 703 000 | 208 000 | 703 000 |
| vivent dans ce logement sans vivre régulièrement chez son autre parent | 2 207 000 | 344 000 | 2 076 000 | 344 000 | 2 076 000 | 344 000 |
| ce logement est leur résidence principale | 2 183 000 | 287 000 | 2 052 000 | 287 000 | 2 052 000 | 287 000 |
| ce logement n'est pas leur résidence principale | 24 000 | 57 000 | 24 000 | 57 000 | 24 000 | 57 000 |
| vivent dans ce logement et régulièrement chez leur autre parent | 754 000 | 885 000 | 885 000 | 885 000 | 885 000 | 885 000 |
| ce logement est leur résidence principale | 645 000 | 262 000 | 776 000 | 262 000 | 699 000 | 186 000 |
| ce logement n'est pas leur résidence principale | 109 000 | 623 000 | 109 000 | 623 000 | 186 000 | 699 000 |
| ensemble | 3 169 000 | 1 932 000 | 3 169 000 | 1 932 000 | 3 169 000 | 1 932 000 |

^{*} la réconciliation consiste à faire coïncider les nombres d'enfants vivant régulièrement chez ses deux parents d'après les déclarations des pères et d'après les déclarations des mères.

Champ : enfants mineurs vivant en famille, France métropolitaine.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

Ainsi, il y aurait au moins 885 000 enfants avec une double résidence.

En théorie cela correspond à la somme des enfants de parents séparés vivant principalement chez leur mère d'après leur mère et principalement chez leur père d'après les pères. Or ce total est plus élevé 1 038 000 (776 000 + 262 000), soit 153 000 enfants en trop.

De la même façon, en théorie ce nombre de 885 000 enfants multi-résidents correspond aussi à la somme des enfants vivant principalement chez leur mère d'après leur père et principalement chez leur père d'après les mères. Or ce total est moins élevé 732 000 (109 000 + 623 000), soit 153 000 enfants en moins.

Ces écarts montrent que des enfants sont déclarés par leurs deux parents comme vivant principalement chez eux. Cela peut correspondre notamment à des enfants partageant leur temps de façon équivalente entre les deux parents. En théorie, chaque enfant a une seule résidence principale,

même en cas de résidence 50/50 chez chacun des parents²⁵. On répartit ces 153 000 enfants comme vivant pour la moitié d'entre eux principalement chez leur mère et pour l'autre moitié principalement chez le père (tableau 15 - colonne « Correction sur la résidence principale des enfants dans les déclarations des…»).

3. Lieux de résidence des enfants de parents séparés : approche famille

La somme du nombre d'enfants résidant principalement chez leur mère d'après les déclarations des mères et du nombre d'enfants résidant principalement chez leur père d'après les déclarations des pères (3 377 000 enfants=2 183 000+645 000+287 000+262 000 dans le tableau 15) n'est pas dépourvue de doubles comptes. Comme on l'a vu, trop de parents déclarent leur résidence comme la résidence principale de leurs enfants. Après réconciliation des déclarations des pères et des mères, et prise en compte de ces doubles comptes, on en trouve 3 224 000 (2 052 000 + 699 000 + 287 000 + 186 000).

Dans l'approche famille, on dénombre les enfants dans leur résidence principale pour éviter les doubles comptes, puisqu'on a, en théorie, une unique résidence principale. Selon l'approche famille, 3 320 000 enfants mineurs de parents séparés vivent principalement avec un seul de leur parent. La comparaison entre l'approche famille et la réconciliation des approches pères et mères permet de mesurer l'impact des biais de déclarations que nous avons évalués précédemment sur les résultats publiés issus de l'enquête famille. En particulier, les 153 000 enfants déclarés à la fois par les pères et les mères comme vivant principalement chez eux/elles sont comptés deux fois dans l'approche famille. Ils représentent 4,5 % des 3,4 millions d'enfants ne vivant pas simultanément avec leurs deux parents²⁶.

Tableau 16 : Répartition des enfants mineurs de parents séparés selon leur lieu de résidence : comparaison de l'approche famille avec la réconciliation des approches pères et mères

| ans vivre régulièrement avec son autre parent 2 151 000 265 000 2 416 000 2 052 000 287 000 2 339 000 otal 2 800 000 520 000 3 320 000 2 751 000 473 000 3 224 000 | | Approche famille | е | | Réconciliation des approches pères et mères | | | |
|--|---|-------------------|-----------|-----------|---|----------|-----------|--|
| sa mèreson père totalsa mèreson pèreson père | | Effectifs d'enfan | ts vivant | | Effectifs d'enfants | | | |
| t régulièrement avec son autre parent 649 000 255 000 904 000 699 000 186 000 885 000 ans vivre régulièrement avec son autre parent 2 151 000 265 000 2 416 000 2 052 000 287 000 2 339 000 otal 2 800 000 520 000 3 320 000 2 751 000 473 000 3 224 000 | | principalement a | avec | | principalement ave | C | | |
| ans vivre régulièrement avec son autre parent 2 151 000 265 000 2 416 000 2 052 000 287 000 2 339 000 otal 2 800 000 520 000 3 320 000 2 751 000 473 000 3 224 000 | | sa mère | son père | total | sa mère | son père | total | |
| otal 2 800 000 520 000 3 320 000 2 751 000 473 000 3 224 00 | t régulièrement avec son autre parent | 649 000 | 255 000 | 904 000 | 699 000 | 186 000 | 885 000 | |
| | ans vivre régulièrement avec son autre parent | 2 151 000 | 265 000 | 2 416 000 | 2 052 000 | 287 000 | 2 339 000 | |
| art des enfant vivant chez leurs deux parents 23% 49% 27% 25% 39% 27% | otal | 2 800 000 | 520 000 | 3 320 000 | 2 751 000 | 473 000 | 3 224 000 | |
| = 77 | art des enfant vivant chez leurs deux parents | 23% | 49% | 27% | 25% | 39% | 27% | |

Champ : enfants mineurs vivant en famille, dont les parents sont séparés. France métropolitaine.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

« Vit principalement » dans le logement correspond à considérer les enfants appariés avec le recensement ainsi que les non appariés quoi vivent dans le logement enquêté « tout le temps », d'après l'EFL.

Globalement les résultats sont très proches, un certain nombre de biais se compensant partiellement (sous-déclaration de la multi-résidence des enfants par les mères, sur-déclaration du logement du parent comme résidence principale).

En particulier, la part des enfants de parents séparés vivant chez leur père et chez leur mère est identique dans l'approche famille et dans la réconciliation des approches pères et mères, validant ainsi ce résultat : 27 % des enfants mineurs ayant des parents séparés vivent chez leurs deux parents.

L'approche famille tend à légèrement sous-estimer la multi-résidence des enfants de parents séparés vivant principalement chez leur mère (23 % contre 25 % selon la réconciliation des

²⁵ Le recensement précise qu'ils doivent être comptés alors dans le lieu de résidence où ils sont à la date du recensement (3^{ème} jeudi de janvier).

²⁶ On prend en compte dans les 3,4 millions les 80 000 enfants qui vivent avec un seul de leur parent mais dont les parents sont en couple non-cohabitant alors qu'ils ne sont pas inclus dans les 3,32 millions d'enfants de parents séparés.

approches pères et mères) et à sur-estimer plus nettement celle des enfants vivant principalement chez leur père (49 % contre 39 %).

B. Vivre dans des configurations familiales différentes : apports et limites de l'EFL.

Pour dénombrer le nombre d'enfants vivant dans des configurations familiales différentes selon les moments, on va devoir élaborer des hypothèses et faire des estimations à partir des résultats issus de l'EFL. Les résultats sont donc moins précis que dans les cas précédents et seront donc arrondis en dizaine de milliers.

Environ 900 000 (904 000 - approche famille²⁷) enfants mineurs de parents séparés vivent dans plusieurs logements : le logement où vit leur mère et celui où vit leur père. Ces enfants peuvent ainsi vivre dans des configurations familiales différentes dans ces deux logements. Ils peuvent aussi modifier, une partie du temps, la configuration familiale de leur parent, demi-frères ou demi-sœurs. De ce fait, la répartition des enfants selon leur type de famille qui, comme on l'a vu dans la partie I, s'intéresse à leur situation familiale au sein de leur résidence principale peut ne représenter que partiellement leur situation familiale.

Prenons par exemple des parents séparés qui ont eu deux enfants. Ces deux enfants vivent principalement avec leur mère en famille monoparentale. Ils vont un week-end sur deux chez leur père qui a formé un nouveau couple et qui vit avec sa nouvelle compagne et leur enfant commun en famille « traditionnelle ». Si l'on s'intéresse uniquement aux enfants dans leur résidence principale, aucun enfant ne vit en famille recomposée car aucun ne vit principalement dans cette situation.

On aimerait donc pouvoir mesurer à la fois le nombre d'enfants vivant principalement en famille recomposée mais aussi le nombre d'enfants qui y vivent une partie du temps seulement.

L'EFL permet d'estimer le nombre d'enfants vivant au moins une partie du temps en famille recomposée ou en famille monoparentale. Elle permet, en effet, de connaître la situation familiale des enfants lorsqu'ils vont chez leur parent avec lequel ils ne vivent pas la plupart du temps.

1. Situation familiale des enfants chez le parent avec lequel ils ne vivent pas principalement

On s'intéresse à la situation familiale des 900 000 enfants mineurs qui vivent une partie du temps chez un de leur parent et une partie du temps chez leur autre parent. On cherche ici à décrire la situation familiale dans laquelle ils vivent quand ils rejoignent leur parent avec lequel ils ne vivent pas principalement (approche « hors résidence principale ») contrairement à l'approche famille qui décrit la situation familiale dans laquelle ils vivent principalement. On a ici une nouvelle approche qui nécessite d'attribuer aux enfants le poids de leur parent quand ils vivent en famille monoparentale hors de leur résidence principale et la moitié de celui-ci quand ils vivent en famille recomposée hors de leur résidence principale²⁸.

Puisqu'ils vivent « hors de leur résidence principale » avec deux adultes, un parent et un beauparent ces enfants sont dans les déclarations des parents (leur père par exemple) et des beauxparents (leur belle-mère par exemple)

L'approche famille, c'est à dire au sein de la résidence principale, est privilégiée parce que c'est l'approche habituellement retenue à l'Insee, notamment dans le recensement de la population. De plus, l'analyse des déclarations des pères et des mères valide ces résultats. On a vu également que les déclarations des pères et des mères étaient biaisées. L'approche famille a le mérite de prendre en compte une partie des réponses des pères et une partie des réponses des mères avec des biais qui se compensent cf. supra.

Du fait de la sous-déclaration de la multi-résidence de leurs enfants par certains parents et de la surdéclaration du temps passé dans le logement, on dénombre, par cette approche « hors de leur résidence principale », seulement 750 000 enfants vivant chez leur père et chez leur mère. Parmi eux, 440 000 (59%) vivent en famille monoparentale quand ils vont chez leur parent avec lequel ils ne vivent pas principalement. Ce parent ne vit pas en couple. 400 000 d'entre eux rejoignent un parent habituellement sans conjoint et sans enfant (54 %). Pour 310 000 (41%) cet autre parent vit en couple et ils vivent alors en famille recomposée quand ils vont chez ce parent avec lequel ils ne vivent pas principalement.

On applique ces répartitions aux 900 000 enfants vivant chez leur père et chez leur mère. On estime ainsi que 530 000 enfants mineurs vivent en famille monoparentale hors de leur résidence principale²⁹, quand ils rejoignent leur autre parent, et 370 000 vivent en famille recomposée (tableau 18). En particulier 54 % de ces 900 000 enfants rejoignent un parent vivant le plus souvent sans conjoint ni enfant : soit 490 000 enfants mineurs.

Tableau 17. Répartitions des enfants de parents séparés selon leur situation familiale hors de leur résidence principale, chez leur autre parent.

| enfants vivant principalement ailleurs rejoignant | Répartition obse | ervée | Répartition estimée | | |
|---|------------------|-------|---------------------|----|--|
| son autre parent | en milliers | % | en milliers | % | |
| qui vit sans conjoint | 440 | 59 | 530 | 59 | |
| dont sans conjoint et sans enfant | 400 | 54 | 490 | 54 | |
| dont sans conjoint mais avec enfants | 40 | 5 | 40 | 5 | |
| qui vit en couple | 310 | 41 | 370 | 41 | |
| dont en couple sans enfant | 100 | 14 | 130 | 14 | |
| dont en couple avec enfants | 200 | 27 | 240 | 27 | |
| ensemble | 750 | 100 | 900 | 10 | |

Champ : enfants mineurs dont les parents sont séparés vivant chez leur père et chez leur mère. France métropolitaine. Source : Enquête Famille et Logements 2011.

On veut estimer le nombre d'adultes concernés. D'après l'approche « hors résidence principale » on en compte 270 000, soit 0,68 adulte par enfant (270 000 / 400 000). On applique ce ratio au 490 000 enfants estimés. On trouve ainsi que 330 000 parents (0,68 * 490 000) vivant le plus souvent sans conjoint ni enfant habitent une partie du temps en famille monoparentale quand leurs enfants, nés d'une précédente union, viennent chez eux.

2. Combien d'enfants changent de situation familiale au sein de leur résidence principale ?

9,8 millions d'enfants mineurs vivent principalement en famille « traditionnelle ». Pour 140 000 d'entre eux, cette famille devient recomposée quand des demi-frères ou sœurs vivant principalement dans le logement de leur autre parent les rejoignent. 9,7 millions vivent donc toujours dans le même logement, leur résidence principale, en famille traditionnelle.

1,5 million d'enfants mineurs vivent principalement en famille recomposée. Pour 90 000 à 120 000 d'entre eux, cette famille devient « traditionnelle » une partie du temps quand leurs demi-frères et demi-sœurs rejoignent leur autre parent³⁰. 1,4 million sont donc toujours en famille recomposée dans leur résidence principale. Une partie d'entre eux a cependant un autre parent qui vit dans un autre logement et qu'ils peuvent rejoindre de temps en temps, comme nous le détaillerons plus bas.

²⁹ 900 000*59%=530 000

³⁰ En effet, on dénombre 530 000 enfants mineurs vivant principalement en famille recomposée avec leurs deux parents et des enfants nés d'unions précédentes. Parmi eux, au plus 120 000 se trouvent une partie du temps en famille traditionnelle, si tous leurs demi-frères et demi-sœurs résidant aussi dans le logement de leur autre parent une partie du temps partent au même moment. Au moins 90 000 enfants sont concernés : ceux ayant un unique demi-frère ou une unique demi-sœur qui rejoint son autre parent une partie du temps.

2,5 millions d'enfants mineurs vivent principalement en famille monoparentale. Pour 80 000 d'entre eux, cette famille devient « traditionnelle » une partie du temps quand le parent avec lequel ils vivent a un conjoint non cohabitant qui les rejoint une partie du temps, et que ce conjoint est leur père ou leur mère. Pour 60 000 enfants, la famille monoparentale devient une partie du temps recomposée, quand le parent avec lequel ils vivent a un conjoint non cohabitant qui les rejoint une partie du temps, et que ce conjoint n'est ni leur père ni leur mère. 2,3 millions d'enfants sont donc toujours en famille monoparentale dans leur résidence principale. Une partie d'entre eux a cependant un autre parent qui vit dans un autre logement et qu'ils peuvent rejoindre de temps en temps, comme nous le détaillerons plus bas

3. Estimation du nombre d'enfants vivant au moins une partie du temps en famille recomposée, monoparentale ou « traditionnelle »

Parmi les 900 000 enfants mineurs qui vivent une partie du temps chez leur père et une partie du temps chez leur mère, certains vivent dans des types de famille différents dans ces deux logements et d'autres peuvent vivre dans des types de famille identiques dans les deux logements (en famille monoparentale chez leur père et chez leur mère par exemple). L'EFL ne permet pas de connaître pour chaque enfant sa situation familiale chez son père et celle chez sa mère.

On connait seulement, parmi ces 900 000 enfants combien :

1. vivent principalement:

a. en famille recomposée : 290 000b. en famille monoparentale : 610 000

2. vivent hors de leur résidence principale :

a. en famille recomposée :370 000b. en famille monoparentale : 530 000

On cherche à estimer combien d'enfants mineurs vivent en famille recomposée dans leurs deux logements, en famille recomposée dans leur résidence principale et en famille monoparentale chez leur autre parent...Finalement on veut compléter la partie manquante du tableau 18a.

Tableau 18a. Répartition des enfants mineurs vivant chez leur père et chez leur mère selon leur type de famille dans chacun des logements

| | 1 | Autre résidence | | | | | | |
|-----------------------|------------|-----------------|----------|--|--|--|--|--|
| Résidence principale | famille | famille | | | | | | |
| | recomposée | monoparentale | ensemble | | | | | |
| famille recomposée | | | 290 | | | | | |
| famille monoparentale | | | 610 | | | | | |
| ensemble | 370 | 530 | 900 | | | | | |

Champ : enfants mineurs dont les parents sont séparés vivant chez leur père et chez leur mère. France métropolitaine.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

On ne peut raisonner qu'en faisant des hypothèses, pour donner ensuite des fourchettes.

Une première façon de compléter les croisements du tableau 19a consiste à minimiser le nombre d'enfants vivant dans deux types de familles différents (hypothèse H1). Cela revient à considérer que les 290 000 enfants vivant principalement en famille recomposée font tous partie des 370 000 enfants vivant en famille recomposée hors de leur résidence principale (tableau 18b, colonnes H1). On en déduit ensuite les effectifs manquants, pour respecter les marges du tableau connues.

Une seconde façon de compléter le tableau 19a consiste à l'inverse à maximiser le nombre d'enfants vivant dans deux types de familles différents (hypothèse H2). Cela revient à considérer que les 290 000 enfants vivant principalement en famille recomposée font tous partie des 530 000 enfants vivant en famille monoparentale hors de leur résidence principale (tableau 18b, colonnes H2).

Tableau 18b. Répartition des enfants mineurs vivant chez leur père et chez leur mère selon leur type de famille dans chacun des logements

| Type as iamine dame decrease as regularity | | | | | | | | | | |
|--|-------------------|--------------------|-------------|--|---------------|----------|--|--|--|--|
| | H1:le moins d'enf | ants possible vive | nt dans des | H2: le plus d'enfants possible vivent dans des | | | | | | |
| | types de familles | différents | | types de familles différents | | | | | | |
| | H | Autre résidence | | Autre résidence | | | | | | |
| Résidence principale | famille | famille | | famille | famille | | | | | |
| | recomposée | monoparentale | ensemble | recomposée | monoparentale | ensemble | | | | |
| famille recomposée | 290 | 0 | 290 | 0 | 290 | 290 | | | | |
| famille monoparentale | 80 | 530 | 610 | 370 | 240 | 610 | | | | |
| ensemble | 370 | 530 | 900 | 0 370 530 90 | | | | | | |

Champ : enfants mineurs dont les parents sont séparés vivant chez leur père et chez leur mère. France métropolitaine. Source : Enquête Famille et Logements 2011.

La multi-résidence des 900 000 enfants mineurs amène donc une partie d'entre eux (entre 80 000 et 660 000) à vivre dans des configurations familiales différentes chez leur père et chez leur mère. Elle transforme également la situation familiale d'enfants qui n'ont pas d'autres logements quand ils quittent des demi-frères et sœurs pour rejoindre leur autre parent ou quand ils en rejoignent chez leur autre parent. Ces enfants vivent ainsi eux-aussi dans des configurations familiales différentes selon les moments. De même certains parents ont un conjoint qui vit ailleurs la plupart du temps. Sa venue transforme la configuration familiale du ménage.

L'EFL permet aussi de dénombrer les enfants mineurs concernés par ces départs et ces venues. En prenant en compte l'ensemble de ces éléments, on estime (tableau 19) que parmi les 13,7 millions d'enfants mineurs :

- entre 9,97 et 10,0 millions vivent au moins une partie du temps en famille « traditionnelle »
- entre 1,76 et 2,05 millions vivent au moins une partie du temps en famille recomposée
- entre 2,45 et 2,74 millions vivent au moins une partie du temps en famille monoparentale.

Tableau 19. Répartition des enfants mineurs selon les configurations familiales dans lesquelles ils vivent au moins une partie du temps

| Enfant vivant | et une partie du temps en famille " | tradition | nelle" | et une partie du temps en famille recon | nposée | | et une partie du temps en famille me | onopare | ntale |
|-------------------|--|-----------|--------|--|------------|-------|--|---------|-------|
| principalement en | guand | Estin | nation | guand | Estimation | | guand | Estim | ation |
| famille | quanu | basse | haute | quanu | basse | haute | quanu | basse | haute |
| "traditionnelle" | ils y vivent principalement | 9800 | 9800 | leurs demi-frères et demi-sœurs viennent dans leur résidence principale | 140 | 140 | non concerrné | 0 | 0 |
| recomposée | leurs demi-frères et demi-sœurs vont chez leur autre parent | 90 | 120 | ils y vivent principalement | 1480 | 1480 | ils vont dans le logement de leur autre parent qui ne vit pas en couple | 0 | 290 |
| monoparentale | leur autre parent qui vit le plus | 80 | 80 | ils vont dans le logement de leur autre parent qui vit en couple | 80 | 370 | ils y vivent principalement | 2450 | 2450 |
| Попорагентате | souvent ailleurs les rejoint | 00 | 00 | le conjoint non-cohabitant de leur parent vient dans leur unique logement | 60 | 60 | no y vivoni prinoipalement | | 2450 |
| · | Ensemble | 9970 | 10000 | Ensemble | 1760 | 2050 | Ensemble | 2450 | 2740 |

Champ : enfants mineurs vivant en famille, France métropolitaine.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

Les fourchettes données sont celles qui découlent des hypothèses H1 et H2 du tableau 19b et de la partie II.2.

C. Mesure de la recomposition familiale dans l'EFL

1. Identifier les beaux-parents

Les beaux-parents sont les adultes des familles recomposées qui vivent avec au moins un enfant de leur conjoint dont ils ne sont pas eux-mêmes parents.

Dans l'enquête famille de 1999, la recomposition ne pouvait être mesurée que par comparaison entre les années de mise en couple et les années de naissance des enfants. Cette méthode est fiable pour mesurer la recomposition (la famille est-elle recomposée ou non ?) mais ne permet pas d'identifier

qui dans le couple est beau-parent. En 2011, on peut aussi les identifier via les informations sur liens familiaux renseignés dans l'EFL. Disposer des deux informations (dates et liens) est particulièrement important car, en se complétant, elles permettent de corriger en partie les limites de chacune.

On peut dénombrer le nombre de beaux-parents dans l'EFL en considérant soit :

- l'« approche répondant » : les répondants qui déclarent au moins un enfant dans le tableau 13 (enfant du logement) de l'EFL pour lequel ils répondent « non » à la question « êtes-vous son père ? » pour un homme ou « êtes vous sa mère ? » pour une femme (cf. extrait ci-dessous).
- l'« approche conjoint du répondant » : le conjoint d'un répondant qui déclare un enfant dans le tableau 13 et pour lequel ils répondent non à la question « sa mère est-elle votre conjoint actuel ? » pour un homme ou « son père est-il votre conjoint actuel ? » pour une femme.

| Prénom de l'enfant | | | Êtes-vous son pêre? | | Si cet enfant a été adopté | Combien de temps vit-il dans ce logement? | | Vit-il aussi régulièrement dans un autre logement? Plusieurs réponses possibles pour chaque enlant | | | | |
|--------------------|---------|-------|------------------------|---------|-------------------------------------|--|----------------------------------|---|-----|-----------------------------|----------------------------|------------------|
| | M F | Année | Oul Non | Our Non | Age d'adoption | Tout le temps | La moitié du temps ou plus | Moires de la moitié du lemps | Non | chez son autre parent | Out, pour ses éludes | Out, ailleurs |
|) | □ 1 □ 2 | | 01 02 | O 1 O 2 | 276 | D , | □ 2 | Пз | | | Пз | □ 4 |

Ces deux approches conduisent à des résultats un peu différents sur le nombre de beaux-parents. Ainsi d'après l'approche conjoint du répondant on aurait 804 000 beaux-parents (600 000 beaux-pères et 204 000 belles-mères) alors que d'après l'approche répondant il y en aurait 743 000 (579 000 beaux-pères et 164 000 belles-mères).

Certains beaux-parents répondants se déclareraient à tort parent alors que leur conjoint parent les déclarent bien comme des beaux-parents.

Cela conduit à sous-estimer les enfants qui vivent en famille recomposée et, *a contrario*, à surestimer ceux en famille « traditionnelle ». Cela peut aussi conduire à caractériser différemment les beauxparents si ceux qui se déclarent à tort parents présentent des particularités importantes.

2. Caractéristiques des beaux-parents : moyenne de l'approche répondant et de l'approche conjoint du répondant

Les caractéristiques des beaux-parents ne sont donc pas complètement les mêmes selon l'approche que l'on retient. Ainsi, l'écart entre l'approche répondant et l'approche conjoint du répondant est la plus forte pour les beaux-parents qui ne vivent jamais avec leurs propres enfants dans le logement (tableau 20).

En estimant les caractéristiques des beaux-parents par la moyenne des informations apportées par les beaux-parents et par leur conjoint (« approche moyenne ») on est proche des résultats obtenus par l'approche famille, détaillée plus haut pour le dénombrement des enfants multi-résidents. D'après l'approche moyenne on compte 773 000 beaux-parents (589 000 beaux-pères et 184 000 belles-mères) et dans l'approche famille 776 000 (602 000 beaux-pères et 174 000 belles-mères)³¹. Afin que le décompte des beaux-parents soit cohérent avec celui du nombre de familles recomposées déjà publié (approche famille) c'est donc cette approche moyenne qui sera privilégiée pour dénombrer et caractériser les beaux-parents.

2

³¹Cf. Insee références, « couples et familles », décembre 2015. Fiche 3.5, tableau 1.

Tableau 20 : Lien des beaux-parents avec leurs propres enfants : approche via le répondant ou son conjoint – effectifs globaux et part (en %) des beaux-parents concernés par les différentes situations.

| | Approche r | épondant | Approche | conjoint | Approche "moyenne" | | |
|---|------------|----------|----------|----------|--------------------|--------|--|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | |
| Beau-parent vivant principalement avec (au moins un de) ses enfants | 59 | 71 | 59 | 69 | 59 | 70 | |
| dont uniquement enfants du couple | 50 | 38 | 51 | 42 | 50 | 41 | |
| Beau-parent accueillant une petite partie du temps (au moins un de) ses enfants qui vivent principalement ailleurs | 11 | 4 | 10 | 3 | 11 | 4 | |
| Beau-parent ne vivant pas (=jamais) avec ses enfants dans le logement* | 23 | 14 | 27 | 17 | 25 | 16 | |
| Beau-parent n'ayant pas eu d'enfant | 22 | 21 | 21 | 23 | 22 | 22 | |
| Ensemble | 579000 | 164000 | 600000 | 204000 | 589000 | 184000 | |

Champ: beaux-parents vivant avec au moins un enfant mineur

Lecture : D'après l'approche « répondant », 59 % des beaux-pères vivent avec (au moins un de) leurs enfants.

Note : le total n'est pas égal à 100, car le beau-parent peut connaître des situations différentes avec chacun de ses enfants. Les enfants pris en compte sont mineurs ou non.

Source : Enquête Famille et Logements 2011.

3. Impact des biais de déclaration mis en évidence sur l'estimation du nombre de familles recomposées

D'après les déclarations des conjoints, il y aurait 804 000 beaux-parents et d'après les répondants 743 000. Certains beaux-parents peuvent en effet déclarer, lorsqu'ils sont répondants, qu'ils sont les parents de leurs beaux-enfants. A l'inverse il parait plus difficile d'imaginer que les parents déclarent que leur conjoint est beau-parent alors qu'il est le deuxième parent. L'estimation issue des déclarations des conjoints de 804 000 beaux-parents parait donc plus fiable.

Certains beaux-parents se déclarent donc à tort parents à l'EFL. Il manquerait ainsi 61 000 beaux-parents (804 000- 743 000) si on tient compte de la seule réponse des beaux-parents. Cela représente 8 % des beaux-parents. On peut donc penser que le nombre de familles recomposées est sous-estimé dans l'EFL.

Toutefois dans l'approche famille le répondant est tantôt le beau-parent tantôt le parent de la famille recomposée. Cela limite l'impact de ce biais sur la mesure du nombre de familles recomposées. Ainsi si l'on compare le nombre de familles recomposées selon l'approche famille au nombre de familles recomposées à partir des informations sur le conjoint du répondant les résultats sont très proches : 723 000 familles recomposées (9,3 % des familles avec enfants mineurs) contre 751 000 (9,7 % des familles avec enfants mineurs).

Tableau 21 Répartition des familles selon le type de famille : comparaison des différentes approches

| | approche famille des liens de pare définir la recomp | nté pour | approche famille - compara de mise en couple et de nai enfants pour définir la recor | approche conjoint du répondant - utilisation des liens de parenté pour définir la recomposition | | |
|----------------------------|--|----------|--|---|-------------|-------|
| | en milliers | en % | en milliers | en % | en milliers | en % |
| familles "traditionnelles" | 5 474 | 70,4 | 5 449 | 70,1 | 5 446 | 70,1 |
| familles recomposées | 723 | 9,3 | 748 | 9,6 | 751 | 9,7 |
| familles monoparentales | 1 577 | 20,3 | 1 577 | 20,3 | 1 577 | 20,3 |
| ensemble des familles | 7 774 | 100,0 | 7 774 | 100,0 | 7 774 | 100,0 |

Champ : familles avec au moins un enfant mineur Source : Enquête Famille et Logements 2011.

Pour classer une famille constituée d'un couple et d'enfants, en famille recomposée ou « traditionnelle » on peut aussi comparer la date de naissance des enfants avec la date de mise en couple des membres du couple. Si au moins un enfant est né avant la date de mise en couple, l'enfant est né d'une union précédente et la famille est recomposée sinon elle est « traditionnelle ». Cette approche ne permet pas de définir dans la famille recomposée qui est le parent qui est le beau-parent, en revanche elle ne souffre pas du biais de déclaration des beaux-parents qui se déclarent parfois à tort parents. Elle peut être utilisée pour valider les résultats issus de l'approche famille. Elle est aussi

un outil très utile de validation et d'apurement de l'approche par les liens. Elle peut permettre de corriger, au moins en partie, ce biais de déclaration des beaux-parents.

Finalement quelle que soit l'approche retenue, la part des familles recomposées au sein des familles avec enfants mineurs est très proche : comprise entre 9,3 % et 9,7 %

ANNEXE 1-a: Bulletin individuel du recensement

| → Exemple : DUFAS, epouse MAURIN | |
|--|--|
| Nom: | Cadre à remplir par l'agent recenseur |
| | |
| Prénom: | остипле |
| Adresse : | děpt commune |
| | uch: Communic |
| 1 Sexe Masculin 1 Féminin 2 | 6 La suite du questionnaire s'adresse |
| 2 Date et lieu de naissance | aux personnes de 14 ans ou plus. |
| | 7 Vivez-vous en couple ? oui : Non : 2 |
| Né(e) le : jour mois annés | |
| à: | Quel est votre état matrimonial légal ? Célibataire (jamais légalement marié(e)). |
| commune (et strondissement pour Paris, I yon, Marselle) | Marié(e) (ou séparé(e) mais non divorcé(e)) |
| | Veuf, veuve |
| decartement of pays pour l'etranger, serritoire pour les 10M | • Divorcé(e) |
| Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle | 9 Quel(s) diplôme(s) ayez vous |
| année êtes vous arrivé(e) en France ? | Vous n'avez pas eté écolarisé(e) |
| 3 Quelle est votre nationalité ? | Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire au ab collège |
| Française | Aucun diplâne mais ecolorité au-delà du collège |
| - Vous êtes né(e) français(e) | OCP (certificato étables primaires) |
| par naturalisation, par déclaration, à votre majorité, 2 | BEF blevet lementaire, brevet des colleges |
| Indiquez votre nationalité à la naissance : | CNP, blevel decompagnon 13 |
| (| Per |
| • Etrangère | Daccalauréat technologique ou professionnel, |
| Indiquez votre nationalité : | BEI, BEH, capacité en droit. |
| | Diplôme de 1° cycle universitaire, BTS, DUT, |
| Étes-vous Inscrit(e) dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours 2 | diplôme des professions sociales ou de la santé, d'infirmier(ère) |
| Y compris apprentissage ou études sugeneures | Diplôme de 2° ou 3° cycle universitaire |
| Oui 🗀 Nop 🗀 | (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc |
| Si oui, où est situé ce établissement d'enseignement ? | |
| Dans la commune où vous résidez (ou dans le même arrondissement pour Paris von parselle) | 10 Quelle est votre situation principale ? |
| Dans une autre commune (ou un autre arrondissement) 2 | Ne cochez qu'une seule case. • Emploi (salarié ou à votre compte, y compris aide |
| Indiquez cette autre commune : | d'une personne dans son travail) |
| | cochez puis passez en 17 Apprentissage sous contrat ou stage rémunéré |
| commune (et amond ssement pour Paris, Lyon, Marseille) département. n° DOM | =) cochez puis passez en 17 |
| 5 Où habitlez-vous le 1" janvier 2013 ? | Études (élève, étudiant) ou stage non rémunéré |
| Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés. | Chômage (inscrit ou non au pôle emploi) |
| Dans le même logement que maintenant | (ancien salarié ou ancien indépendant) |
| Dans un autre logement de la même commune (ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) | Femme ou homme au foyer |
| Dans une autre commune | Autre situation |
| (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) | 11 Travalllez-vous actuellement ? |
| - marquez cette ant e confindire . | 51 vous avez un emploi occasionnel ou de très courte durée, ou vous êtes en apprentissage ou en stage rémunéré, cochez « Ou |
| commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) | Si vous êtes en congé maladie ou de maternité, cochez « Oui ». |
| Control of the contro | Oull → cochez puis passez en 17 Non ⇒ cochez puis passez en 12 |
| | |



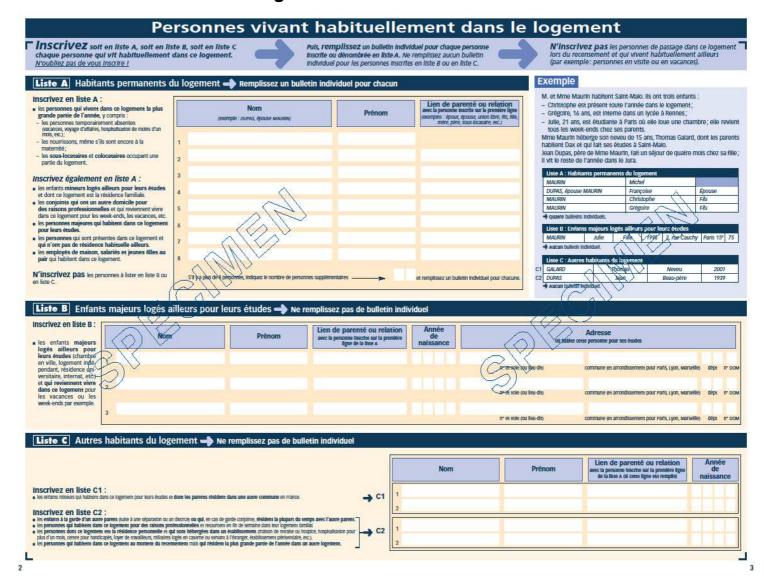
| Si vous ne travaillez pas actuellement, répondez aux questions 3 à 16. | 22 Occupez-vous votre emploi : à temps complet ? 1 à temps partiel ? 2 |
|--|---|
| 13 Avez-vous déjà travaillé ? • Oui | 23 Êtes-vous : • indépendant ou à votre compte ? |
| 16 Cherchez-vous un emploi ? • Oui, depuis moins d'un an | Aucun 0 1 à 9 1 10 ou plus 2 25 Si vous n'êtes pas salarié, quelle est votre profession? Soyez précis. Par exemple : « FLEURISTE » (et non « COMMERÇANT »). 26 La suite du questionnaire s'adresse aux salariés. |
| 17 La suite du questionnaire s'adresse aux personnes qui travaillent actuellement. Si vous exercez plusieurs emplois, décrivez uniquement votre emploi principal aux questions 18 à 10. 18 Quel est le nom de l'établissement qui vous emploie ou que vous dirigez ? Si vous êtes intérimaire, précisez le nom de l'établissement où vous faites votre mission. Si vous êtes à votre compte, inscrivez le nom de l'entreprise ou votre nom. | Quel est votre type de contrat au d'emploi ? Emploi sans limite de durée, CDI (sontrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique |
| 19 Quelle est l'activité de cet établissement ? Soyez très précis (par exemple : « RÉPARATION AUTOMOBILE » S'il s'agit d'une exploitation agricole, précisez également l'orientation des productions (vigne, élevage de volailles, etc.). | Dans votre emploi, êtes-vous : • manœuvre, ouvrier spécialisé ? • uvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier ? • technicien (non cadre) ? • agent de catégorie B de la fonction publique ? 4 |
| Quelle est l'adresse de votre lieu de travail ? Indiquez l'endroit où vous commencez habituellement votre travail (exemple : 18, boulevard Pasteur) Si cet endroit n'est pas fixe, notez « variable ». Si vous travaillez à votre domicile, notez « à domicile ». Si vous travaillez chez un particuler, notez « particulier ». Est-ce dans la commune où vous résidez ? (ou dans l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) Oui | agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP? |
| Quel mode de transport principal utilisez-vous le plus souvent pour aller travailler ? • Pas de transport | Dans votre emploi, quelle est votre fonction principale ? • Production, exploitation, chantier |

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'Intérêt général et de qualifié statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n°2009A001EC du ministre chargé de l'Economie, valable de 2009 à 2015.
En application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n°78-17 du 6 jarvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

ANNEXE 1-b: Feuille logement du recensement



ANNEXE 1-c : Partie relative aux enfants du questionnaire EFL

| Vos enfants et ceux de votre conjoint(e)/ami(e) actue(le) | | | | | | | | | | | |
|--|--|-----------------------|-------------------------|---|-------------------------------------|--|---|----------------|---|--|-----------------|
| Avez-vous eu des en | Avez-vous eu des enfants? (y compris adoptés ou décédés) Non | | | | | | | | | | |
| Out □ 1 → Combine? Au cours d'une précédente union? (y compns adoptés ou décédés) Non. □ 2 Parmi eux, combien vivent dans ce logement 7 (même une partie du temps seulement) Si vous n'avez jamais eu d'enfants et qu'aucun enfant de votre conjoint(e)/ami(e) ne vit dans votre logement ⇒ Allez à la question ● | | | | | | | | | | | |
| Les enfants qui vivent dans ce logement, même une partie du temps seulement | | | | | | | | | | | |
| Décrivez chacun de vos enfants et ceux de votre conjoint(e)/ami(e) qui vivent dans ce logement, même une partie du temps seulement (di plus de six enfants vivent dans ce logement, utilisez un deuxième imprime) | | | | | | | | | | | |
| Prénom de l'enfant | Sexe Massin as Filminin | Année de naissance | Étes-vous son père | The second second | Si cet enfant a été azoptá | | en de temps s ce logement? | Vi da | t-il aussi re ans un autr Ausieus Ape pour che | eguliëreme e logemer mas positie per artest | ent nt? |
| | M F | Annou | Our Non | gui (No.) | gg gg gradoogge | D ROUT. | La morpă de la du tampa mode ou plus du tampa | Non | chez son autre ponint | Gui, pour um études | Out, affines |
| 0 | 0:0: | | O+ 0 2 | (d) (d) | V/am | Da. | □ 2 □ 3 | □+ | | Вз | |
| 0 | D + D = | | 0 0 | 9/0 | HIRE. | □ 1 | □ ≥ □ s | □t | □≥ | Пз | □ ≠ |
| (3) | D: D: | | 6/9 | 90. | Arte | □ 1 | □ ≥ □ s | □+ | □≉ | Пз | □ + |
| 0 | O + O = | | D. 0 | □+ □2 | Arte | □ 1 | □≈□≈ | □± | □≥ | Пз | □ + |
| 6 | 0102 | 2 | D = D = | □+ □2 | ane | □= | □≥ □3 | □ * | □≥ | Пэ | □ + |
| 0 | 200) | 1 | □+ □2 | □+ □2 | are | Пэ | □≥ □s | □ † | □≥ | Пэ | □+ |
| | Vus e | nfancs qui ne | vivent | pas dans | ce loger | ment, ou | qui sont déc | édés | | | |
| ② Décrivez chaeun de v | os enfants | qui ne vivent pas | dans ce l | | vous avez plus | de sept entant | s qui ne vivent pas da | ns ce logem | ent, utitsez i | in deuxièmi | rempiane) |
| Prênom de l'enfant | Sexe Massam ou Fémble | Année de naissance | Étes-vous son père ? | Sa mère est-elle votre con- jointe/ amie actuelle? | Si cet enfant a été adopté | À quel âge cet enfant a t-il cessé de vivre avec vous? | | | i vit-il 7 i pes dicinali | | 2 |
| | W F | Annou | Chal Num | Date Non- | Age strategion | Agu | list amindssament | onur Paris, Ly | orr, Marsallal | | rangett. |
| 0 | O 1 O 2 | | O+ O2 | O1 O2 | Arm | area. | | | | | |
| @ | □ 1 □ 2 | | _ t _ 2 | □1 □2 | ans | in | | | | 111 | |
| 3) | O1 O2 | | □1 □2 | □ 1 □ 2 | 600 | Arm | | | | H | |
| (4) | 0102 | | □ t □ 2 | □1 □2 | erse | ans | | | | | |
| (3) | O1 O2 | | □1 □2 | - 1 = 2 | ana | ans | 1 | | | | |
| (6) | O+ O= | | 1 2 | _ + _ = | arm | áttá | | | | | |
| 0 | 0102 | | _1 <u>_2</u> | O1 O2 | are | are | | | | | H |
| | - | | | | - | | + | | | | |

ANNEXE 2 : Les habitants du logement dans l'enquête emploi

a) Champ de l'enquête :

C'est l'ensemble des logements ordinaires de métropole et Dom (sauf Mayotte) utilisés à usage de résidence principale, à l'intérieur desquels sont interrogées les personnes de 15 ans ou plus (à la date de l'enquête) des catégories suivantes :

- les personnes habitant en permanence dans le logement ;
- les enfants en résidence alternée ;
- les élèves internes de 18 ans ou moins vivant par ailleurs en cité universitaire ou foyer d'étudiants ;
- les élèves ou étudiants dans le logement de leurs parents, habitant par ailleurs dans un logement indépendant considéré comme occasionnel (car ils ont gardé un lien fort avec le logement de leurs parents).
- les étudiants dans leur logement indépendant, lorsque celui-ci est considéré comme leur résidence principale (car ils n'ont pas gardé de lien fort avec le logement de leurs parents).
- les personnes habitant par ailleurs un logement occasionnel.

Les catégories de logements

On distingue quatre catégories de logements :

- Les résidences principales : logements (ou pièces indépendantes) où résident à titre habituel une ou plusieurs personnes. La résidence principale est celle où l'on réside la plus grande partie du temps, soit plus de six mois.
- Les logements occasionnels (ou pièces indépendantes utilisées occasionnellement) : logements utilisés une partie de l'année ou de la semaine pour des raisons professionnelles ou pour suivre des études.
- Les résidences secondaires : logements utilisés pour le week-end, les loisirs, les vacances ou loués (ou à louer) pour les loisirs ou les vacances.
- Les logements vacants : logements sans occupant, neufs ou anciens, dont certains sont disponibles pour la vente ou la location. D'autres sont réservés par leur propriétaire pour une occupation ultérieure par un nouveau titulaire, ou encore sans affectation définie parce qu'en instance de règlement de succession ou de réhabilitation.

b) Les habitants du logement

La question M19 de la feuille de logement des enquêtes emploi en continu (EEC) de 2003 à 2008 est : Inscrivez l'ensemble des personnes habitant dans ce logement, même une partie de la semaine, y compris celles qui sont temporairement absentes au moment de l'enquête.

Dans les consignes de collecte données aux enquêteurs (2014), il est précisé que :

« Les personnes sont enquêtées dans leur résidence principale (pour éviter les doubles comptes), c'est-à-dire dans la résidence ordinaire où elles vivent habituellement hors communautés ou collectivités.

Si un ménage vit alternativement dans plusieurs résidences ordinaires, il sera interrogé dans le logement qu'il occupe la plus grande partie de l'année. »

Cette consigne n'est pas donnée systématiquement aux enquêtés. Elle permet de préciser les contours si l'enquêté pose une question ou a un doute sur qui inscrire.

Les personnes interrogées peuvent inscrire des personnes qui passent une partie très faible de leur temps dans le logement, et qui sont aussi inscrites dans un autre logement. On ne peut ainsi exclure des doubles comptes, par exemple de conjoints non cohabitants, mais qui passent une petite partie du temps dans le logement ou d'enfants en résidence alternée, voire aussi d'enfants qui viennent de temps en temps chez leur parent avec lequel il n'habite pas la majeure partie du temps.

Dans l'EEC, l'essentiel de l'interrogation porte sur le questionnement individuel pour la détermination du chômage au sens du BIT³². Savoir si un enfant n'est présent qu'une partie du temps dans le logement enquêté et passe une autre partie du temps chez son autre parent, ne fait pas partie des objectifs principaux de l'EEC. De même les personnes en couple non cohabitant, pour des raisons professionnelles ou autres, ne sont pas particulièrement repérées et peuvent être déclarées comme un habitant dans plusieurs logements

Les élèves ou étudiants habitant ailleurs dans un logement indépendant (CA=4) sont considérés comme vivant avec leurs parents (cf. ci dessous le tableau des habitants du logement inclus dans le champ de l'enquête emploi). Dans le RP, c'est la logique inverse qui est privilégiée : les étudiants partageant leur temps entre un logement indépendant et le logement de leur parent, sont pris en compte dans leur logement indépendant.

MODULE MENAGE

Ces questions sont posées aux occupants des résidences principales ayant accepté l'interview (REPONSE=1).

Nous allons maintenant faire la liste des personnes qui habitent dans ce logement même de manière irrégulière

** Tableau de présence des habitants du logement **

TAPRI Inscrire une par une les personnes habitant dans ce logement, même une partie de la semaine, y compris celles qui sont temporairement absentes au moment de l'enquête

| N° individ | Quel est le prénom de | Quel est le sexe de | | le est la da nce de <i>Pr</i> e | | Calcul dans | Présence dans le | Prénom habite-t-il en permanence dans le |
|---------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|--|---|---|
| uel | l'individu n°1 ? | prénom ? | Jour | Mois | Année | Blaise | logement | logement ? |
| NOI | PRENOM | SEXE | NAIJ | NAIM | NAIA | AGE | PRES | CA |
| Pré rempli | texte | 1. Masculin 2. Féminin | 1 à 31 Ne sait pas | 1 à 12 Ne sait pas | Entre 1850 et année enquête | Åge au demier jour de la semaine de référence calculé à partir des variables NAIJ NAIM NAIA et DATDEB+7 | Préaffecté : 1 Personne toujours rattachée au logement | O. Personne habitant en permanence dans ce logement 1. Enfant en garde alternée 2. Militaire de carrière logé <u>par ailleurs</u> en caserne ou camp → T1 : AUTHAB 3. Elève interne étudiant habitant <u>par ailleurs</u> en cité universitaire ou foyer d'étudiants si age >18 ans alors → T1 : AUTHAB 4. Elève ou étudiant habitant <u>par ailleurs</u> dans un logement indépendant 5. Jeune vivant <u>par ailleurs</u> dans un foyer de jeunes travailleurs → T1 : AUTHAB 8. Elève ou étudiant (ce logement indépendant n'est pas celui de ses parents) → T1 : AUTHAB 7. Malade ou convalescent en sanatorium, hôpital, établissement de soin, détenu → T1 : AUTHAB 8. Personne âgée vivant dans une maison de retraite, ou hospice → T1 : AUTHAB 9. Personne habitant <u>par ailleurs</u> un logement occasionnel |

Pour les enfants en garde alternée CA=1

³² Bureau International du Travail

** Tableau des habitants du logement dans le champ de l'enquête Emploi **

HABITANTS DU LOGEMENT DANS LE CHAMP DE L'ENQUÊTE EMPLOI PRES=1 ET [CA=0, 1, 4, 9 OU (CA=3 ET AGE≦18)]

Compléter le tableau des habitants du logement

THL1

| N° indivi- duel | | Où Prénom est-il né? | Si prénom est né en France (LNAIS=1), Dans quel département Prénom est-il né ? | Si prénom est né à l'étranger (LNAIS=2), Dans quel pays Prénom est-il né ? | Si prénom est né à l'étranger (LNAIS=2) |
|---------------------------------------|---------------------------------|---|---|---|--|
| NOI | PRÉNOM à CA | LNAIS | DNAI | PNAI | LIBPNAI |
| Pré rempli à partir de TAPRI | Pré rempli à partir de TAPRI | En France (y compris DOM, COM, POM) Ä l'étranger | Codé à partir d'un menu déroulant | Codé à partir d'un menu déroulant | Libellé du pays associé au code |

| Si prénom est né à l'étranger (LNAIS=2), En quelle année Prénom est-il arrivé en France ? | Si prénom est né à l'étranger (LNAIS=2), et est arrivé en France il y a moins de 10 ans (année d'enquête - NRESID≤10), Quel mois Prénom est-il arrivé en France ? | Quelle est la nationalité de Prénom ? | Si la nationalité à la naissance n'est pas française (NFR≠1) Quelle est la nationalité de Prénom à la naissance ? | Si la nationalité à la naissance n'est pas française (NFR≠1) | Y a-t-il d'autres occupants dans le logement ? |
|---|---|---|---|--|--|
| NRESID | NRESIDM | NFR | NATIO | LIBNATIO | AUTHAB |
| Entre 1850 et année enquête | 1 à 12 | Français de naissance, y compris par réintégration Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option à sa majorité Étranger | Codé à partir d'un menu déroulant | Libellé du pays associé au code | 1. Oui 2. Non |
| | | | | | |

THL2

| Si Prénom a plus de 15 ans (AGE215), Quel est le statut matrimonial légal de <i>Prénom</i> ? | Si Prénom a plus de 17 ans et n'est pas marié (AGE>17 et MATRI#2) Prénom est-il pacsé ? | Prénom vit-il en couple avec une personne qui vit dans le logement ? | | Si Prénom vit en couple (COU=1) Avec qui <i>Prénom</i> vit-il en couple au sein du ménage ? | Prénom a-t-il des enfants dans le ménage ou en garde alternée ? | Si Prénom a des enfants dans le ménage ou en garde altemée (ENF=1) | |
|--|---|---|-----|---|---|---|--|
| MATRI | PACS | | COU | NOICOU | ENF | NOIENF | |
| Célibataire Marié ou remarié Veuf | 1. Oui 2. Non | 1. O 2. N | | Renseigner son numéro (NOI) | 1. Oui 2. Non | Renseigner les numéros des enfants inscrits dans le tableau de présence | |

c) Les enfants en résidence alternée

Comment est défini un enfant ?

Dans les trois sources, RP, EEC et EFL, un enfant est défini par les trois conditions suivantes : il n'est pas en couple, n'est pas lui-même parent d'enfant du logement, et est célibataire.

Dans les trois sources, les enfants vivant chez leurs deux parents de façon alternée ne sont censés être décrits que dans un seul logement. Côté EFL, des questions ont été introduites pour ne prendre en compte que les enfants vivant tout le temps dans le logement ou éventuellement une partie du temps s'ils ont un bulletin individuel au recensement. Côté enquête emploi, les personnes qui apparaissent dans le tableau des habitants du logement sont, d'après le libellé de la question « l'ensemble des personnes habitant dans ce logement, même une partie de la semaine, y compris celles qui sont temporairement absentes au moment de l'enquête ». Des doubles comptes sont donc possibles.

Le champ sur les enfants mineurs diffère légèrement entre les sources retenues, EEC d'une part et EFL d'autre part. Dans l'EEC, les estimations portent sur les enfants âgés de moins de 18 ans au

moment de l'enquête, qui a lieu en continu sur l'année (interrogation des logements pendant 6 trimestres consécutifs). Dans les estimations menées à partir de l'EFL, on prend tous les enfants n'ayant pas atteint 18 ans au 31/12/2010, c'est-à-dire les enfants nés après le 31/12/1992. Les enfants nés tout début 1993, qui ont à la date de l'enquête déjà 18 ans mais n'avaient pas encore 18 ans au 31/12/2010, sont donc comptabilisés. Cela représente environ 40 000 enfants pris en compte dans les estimations de l'EFL mais pas dans celles de l'EEC.

La résidence alternée dans l'EEC

Jusqu'au questionnaire de l'année 2012, aucune modalité spécifique ne correspond à celle d'un enfant qui vit chez son autre parent.

CA Statut d'occupation du logement (habitation en permanence)

- O Personne habitant en permanence dans ce logement
- 1 Militaire du contingent
- 2 Militaire de carrière logé en caserne ou en camp
- 3 Elève interne, étudiant habitant en cité universitaire ou foyer d'étudiants
- 4 Elève ou étudiant habitant dans un logement indépendant
- 5 Jeune vivant dans un foyer de jeunes travailleurs
- 6 Détenu
- 7 Malade ou convalescent en sanatorium, hôpital, établissement de soins
- 8 Personne âgée vivant dans une maison de retraite ou un hospice
- 9 Personne habitant un logement occasionnel

A partir de 2013, faisant suite à l'exploitation des données de l'EFL sur les familles recomposées³³, les modalités de la variable CA changent et font apparaître la résidence alternée. Néanmoins, la « résidence alternée » est un terme juridique, qui désigne une résidence fixée juridiquement chez les deux parents pour des durées sensiblement égales chez chacun d'entre eux, contrairement à la « résidence unique » chez l'un des parents, qui fixe la résidence de l'enfant chez un des parents chez lequel il sera la plupart du temps, l'autre parent hébergeant alors l'enfant un week-end sur deux et la moitié des vacances.

Prénom habite-t-il en permanence dans le logement ? CA

- 0. Personne habitant en permanence dans ce logement
- 1. Enfant en garde alternée
- 2. Militaire de carrière logé par ailleurs en caserne ou camp
- 3. Elève interne étudiant habitant par ailleurs en cité universitaire ou foyer d'étudiants si age >18
- 4. Elève ou étudiant habitant par ailleurs dans un logement indépendant
- 5. Jeune vivant par ailleurs dans un fover de jeunes travailleurs
- 6. Elève ou étudiant (ce logement indépendant n'est pas celui de ses parents
- 7. Malade ou convalescent en sanatorium, hôpital, établissement de soin, détenu
- 8. Personne âgée vivant dans une maison de retraite, ou hospice
- 9. Personne habitant par ailleurs un logement occasionnel

Pour les enfants en garde alternée : CA=1

Prénom a t-il dormi dans ce logement la nuit dernière ? DORM

- 1. Oui
- 2. Non

³³ Chardon et Vivas, « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », Insee, document de travail N° F0904

ANNEXE 3 : Construction de la typologie de famille (avec au moins un enfant mineur) à partir de l'enquête emploi

Pour construire la typologie des familles dans l'enquête emploi à partir des fichiers de l'enquête (table enfant pour les moins de 15 ans et table individu pour les personnes de 15 ans ou plus), on a procèdé comme suit.

On construit une table enfant en regroupant :

- ceux de moins de 15 ans, stockés dans une table spécifique (table enfant)
- ceux âgés de 15 à 17 ans que l'on récupère dans la table individu
- l'ensemble des enfants majeurs, dont la prise en compte est nécessaire pour identifier les familles recomposées (en effet, il faut vérifier si tous les enfants du logement, sans limite d'âge, sont enfants des deux membres du couple parental, ou pas) ou pour travailler sur la taille de la fratrie.

Chaque enfant est codé selon qu'il a ou non un identifiant PERE et un identifiant MERE. On s'assure néanmoins qu'un identifiant renseigné correspond bien à la présence dans le logement du parent. En effet, lorsque le parent a été repéré dans le logement lors d'une vague de collecte précédente et qu'il en est parti (séparation avec l'autre parent), on a observé que des enfants conservaient le numéro individuel d'identification du parent qui avait été donné à une vague d'interrogation antérieure. On vérifie pour cela que les identifiants des parents sont bien présents dans la table des individus.

Si dans une famille, tous les enfants vivent avec leurs deux parents et que ceux-ci déclarent (tous les deux) vivre en couple cohabitant (c'est-à-dire avec un conjoint du ménage), alors il s'agit d'une famille « traditionnelle ».

Si dans une famille, au moins un enfant vit avec un seul de ses parents et que celui-ci déclare être en couple cohabitant, alors il s'agit d'une famille recomposée.

Si un des parents déclare ne pas vivre en couple cohabitant alors la famille est monoparentale.

Exemple de programme SAS:

```
libname eec2007 "V:\EMPLOI-MADPUBLI\2007";
data indiv2007; /* chargement des 4 tables trimestrielles de l'année */
set eec2007.indiv071 (in=a1)
eec2007.indiv072 (in=a2)
eec2007.indiv073 (in=a3)
eec2007.indiv074 (in=a4);
keep ident typmen5 typmen15 so dip11 datcoll cser cstot cohab
extri_retropole nbenfc nbenf18 naia naim ag age noicon lien noi em1
noienf1-noienf14 sexe lpr rgl rgi
nbinde nbenfc nbagenf matri reg tul0 tur5 annee datdeb noimer noiper
ident_indiv tri
ca ;
if al then tri=1;
if a2 then tri=2;
if a3 then tri=3;
if a4 then tri=4;
ident_indiv=compress(ident!!trim!!noi);
run ;
data enf2007;
set eec2007.enf071 (in=a1)
eec2007.enf072 (in=a2)
eec2007.enf073 (in=a3)
eec2007.enf074 (in=a4) ;
```

```
if al then tri=1;
if a2 then tri=2;
if a3 then tri=3;
if a4 then tri=4;
keep ident noi sexe ag extri_retropole typmen5 typmen15 lien naia naim
noimer noiper lpr rgi rgl tri
ca datcoll ;
run ;
data enf15_17;
set indiv2007;
if matri='1' and cohab='2'/*ne vit pas en couple avec quelqu'un du ménage*/
and (em1='2' or em1='') /*on garde ceux qui n'ont pas d'enfant*/
and age<18 and age^=.;
run;
/*on rassemble les enfants de moins de 15 et de 15-17 ans dans la meme
table*/
data enf0_17 (keep=ident noi sexe ag age extri_retropole/*11*/ typmen5
typmen15
lien naia naim noimer noiper lpr identenf identmere identpere identtri rgi
rgl tri ca ag_enq);
set enf15_17 enf2007;
identenf=compress(ident!!tri!!noi);
zero=0;
noiperr=sum(of noiper,0);
noimerr=sum(of noimer,0);
noiper0=zero!!noiperr;
noimer0=zero!!noimerr;
length identpere $11. identmere $11. ;
identpere=compress(ident!!tri!!noiper0);
identmere=compress(ident!!tri!!noimer0);
if noiper='' then identpere='';
if noimer='' then identmere='';
identtri=compress(ident!!tri);run;
proc sort data=enf0_17;
by identenf;
run;
/* enfants majeurs */
data enf18pl (keep=ident identenf identpere identmere noi sexe age
extri_retropole/*11*/ typmen5 typmen15
lien naia naim lpr eml cohab matri age RGI rgl noiper noimer identpere
identmere ag eng
identtri tri ca);
set indiv2007;
if matri='1' and cohab='2'/*ne vit pas en couple avec quelqu'un du ménage*/
and (em1='2' or em1='')/*on garde ceux qui n'ont pas d'enfant*/ and age>17
and lpr ne '2'
and lien not in ('1','3');
identenf=compress(ident!!tri!!noi);
zero=0;
noiperr=sum(of noiper,0);
noimerr=sum(of noimer,0);
noiper0=zero!!noiperr;
```

```
noimer0=zero!!noimerr;
length identpere $11. identmere $11. ;
identpere=compress(ident!!tri!!noiper0);
identmere=compress(ident!!tri!!noimer0);
if noiper='' then identpere='';
if noimer='' then identmere='';
if noiperr^=0 or noimerr^=0; /* on garde ceux qui ont au moins un parent
dans le logement */
identtri=compress(ident!!tri);
run;
data enf; set enf18pl enf0_17;
if identpere='' then pere=0; else pere=1;
if identmere='' then mere=0; else mere=1;
parent=compress(pere!!mere);
poids=extri_retropole/4;
if pere=0 and mere=0 then delete; /* on enleve de la table enfants les
qui ne vivent ni avec leur père ni avec leur mère */
run;
proc sort data=enf;
by identtri;
run;
proc sort data=enf;
by identpere;
run;
data pere(keep=ident_indiv noiconjp identconjp cohab
 rename=(ident_indiv=identpere cohab=cohab_pere)); set indiv2007 ;
length noiconjp $2.;
noic=sum(of noicon,0);
noico=0!!noic;
noiconjp=compress(noico);
identconjp=compress(ident!!tri!!noiconjp);
where sexe='1' /*and em1='1'*/;
run;
data mere(keep=ident_indiv noiconjm identconjm cohab
rename=(ident_indiv=identmere cohab=cohab_mere)); set indiv2007 ;
length noiconjm $2.;
noic=sum(of noicon,0);
noico=0!!noic;
noiconjm=compress(noico);
identconjm=compress(ident!!tri!!noiconjm);
where sexe='2' /*and em1='1'*/;
proc sort data=enf; by identpere; run;
proc sort data=pere; by identpere; run;
data enf0; merge pere(in=b) enf(in=a);
by identpere;
if a;
if b then ppresent=1;
run;
proc sort data=enf0; by identmere;
proc sort data=mere; by identmere; run;
data enf00; merge enf0(in=a) mere(in=b);
by identmere;
if a;
if b then mpresent=1;
run;
data enf00; set enf00;
```

```
if cohab_mere^='' then cohab_par=cohab_mere; else cohab_par=cohab_pere;
if cohab_mere='1' and cohab_pere='2' then cohab_par=cohab_pere;
run;
data enf01; set enf00;
if identconjm=identpere then pere=1; else pere=0;
if identconjp=identmere then mere=1; else mere=0;
if mpresent=1 then identfam=compress(identconjm!!identmere);
if mpresent=. then identfam=compress(identpere!!identconjp);
if parent='00' then delete;
parent2=parent;
if ppresent=. and parent='11' then parent2='01';
if mpresent=. and parent='11' then parent2='10';
if ppresent=. and mpresent=. then parent2='00';
run;
proc sort data=enf01; by identfam; run;
data compt (keep=nbper nbmer nbenf18 identpere0 identmere0 nbenf18
/*identpar*/ identfam poids
nb01 nb11 nb01b);
set enf01; by identfam;
retain nbper nbmer nbenf18 identpere0 identmere0
nb01 nb11 nb01b;
if first.identfam /*first.identpar*/ then do;
nbper=0; nbmer=0; nbenf18=0;
identpere0='
                       ';
identmere0='
                       ٠;
nb01=0;
nb11=0;
nb01b=0;
end;
nbper=nbper+(identpere^=identpere0)*(identpere^='');
nbmer=nbmer+(identmere^=identmere0)*(identmere^='');
identpere0=identpere;
identmere0=identmere;
nbenf18=nbenf18+(ag_enq<'18');</pre>
nb01=nb01+(parent2 in ('10' '01'));
nb11=nb11+(parent2 in ('11' ));
nb01b=nb01b+(parent2 in ('10' '01'))*(cohab_par='1');
* présence d'enfant qui vit avec un seul parent + un beau parent ;
if last.identfam /*last.identpar*/ then output;
run;
proc sort data=compt; by /*identpar*/ identfam; run;
proc sort data=enf01/*2*/; by identfam /*identpar*/; run;
data enff; merge enf01/*2*/ compt;
by identfam;
run;
/* on a 24 observations d'enfants qui sont dans le logement mais pour
lequel l'adulte à qui ils sont rattachés n'est plus présent dans le
logement
Il reste par ex avec un beau parent.
On a d'autres enfants présents mais à se demander si ce ne sont pas des
hors famille => on les exclut */
data enffc;
set enffc;
```

```
if cohab_par='' then identpar=identpere;
run;*/
/*******/
/*******/
data typoenff07; set enff;
famille='tradi ';
if nb01>0 and cohab_par=1 then famille='recomp';
if cohab_par=2 then famille='monop ';
*if noiconj^='00' then conj=1; else conj=0;
if famille='recomp' and nb01b=0 then famille='tradi ';
/* dans le cas ou une famille tradi vit avec une famille monop
il faut s'assurer que les enfants de la famille monop ne soient pas
considérés
comme des 1/2 frères ou soeurs des enfants de la famille tradi, qui la
ferait alors
basculer en famille recomposée */
famille2=famille;
if famille in ('recomp') then do;
if nb11>0 then famille2='enfcom';
else famille2='sansco';end;
run;
```

ANNEXE 4 : Petites incohérences dans les tables enfants et individus de l'enquête emploi en continu

Deux tables sas se réfèrent aux individus des logements dans l'EEC : la table des enfants (âgés de moins de 15 ans) et la table individus (âgés de 15 ans ou plus).

A/ l'identifiant du parent est renseigné dans la table enfants alors que le parent est absent de la table des individus

Chaque habitant du logement a un numéro non signifiant (NOI) permettant de le repérer pour les analyses statistiques.

Pour construire le type de famille, il est nécessaire de connaître avec qui vivent les enfants : leurs deux parents ou un seul. On se base pour cela sur le fait que les identifiants père et mère, NOIPERE et NOIMERE, sont renseignés ou pas.

Dans un certain nombre de cas (environ 0,5 % des enfants - sans limite d'âge- en 2007), on trouve des identifiants père et mère dans la table enfant mais ces mêmes numéros individuels sont cependant absents de la table des individus de 15 ans ou plus. On peut alors se demander si ces individus ont oublié de remplir un questionnaire individuel ou si un numéro de père ou de mère leur a été attribué à tort. Ce numéro correspondrait alors au numéro (NOI) du parent qui a vécu dans le logement avec l'enfant un des trimestres précédents où le logement a été interrogé.

Les observations de père et mère concernées par ce problème se répartissent ainsi selon les rangs d'interrogation du logement :

Tableau 1 : Nombre d'observations (non pondérés) d'enfant dont l'identifiant du père ou de la mère est associé à l'enfant mais qu'on ne retrouve pas dans la table individu

| | 2005 | | 2006 | | 2007 | |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Rang d'interrogation du logement | Père | Mère | Père | Mère | Père | Mère |
| 1 | 7 | - | 2 | 2 | - | - |
| 2 | 52 | 16 | 32 | 8 | 37 | 12 |
| 3 | 55 | 31 | 66 | 23 | 87 | 33 |
| 4 | 109 | 39 | 123 | 53 | 106 | 53 |
| 5 | 157 | 72 | 185 | 103 | 135 | 85 |
| 6 | 189 | 100 | 238 | 150 | 178 | 99 |

Source : Enquêtes emploi en continu 2005 à 2007.

Champ: enfants sans limite d'âge.

La fréquence de ces cas, négligeables au rang 1, augmente avec le rang d'interrogation du logement. Ce constat va dans le sens, non pas d'un oubli de remplissage du père ou de la mère du questionnaire individuel, qui n'aurait pas de raison d'augmenter dans le temps, mais plutôt d'un départ du parent du logement entre deux trimestres d'interrogation. Plus le rang d'interrogation est élevé et plus nombreux sont les parents qui ont pu quitter le logement depuis la première interrogation.

Probablement quelques cas correspondent à des oublis de remplissage d'un questionnaire individuel (notamment ceux dont on ne retrouve pas l'identifiant dans la table individu dès la première interrogation) mais ils sont très vraisemblablement minoritaires.

Par ailleurs, lorsqu'on regarde si les parents présents dans la table individu vivent où non en couple (variable COHAB), il en ressort que 88 % (année 2006) à 95 % (année 2007) d'entre eux déclarent ne pas être en couple. Ce chiffre conforte l'idée que le deuxième parent n'est plus dans le logement, suite à une séparation du couple.

[w1]

B/ Articulation entre les liens enfants-parents et le lien de couple

Le tableau des habitants du logement et les questions relatives au couple (Vivez-vous en couple avec un membre du ménage ? / Avec qui vivez-vous en couple au sein du ménage ?) et aux enfants (Avez-vous des enfants dans le ménage ? Qui sont vos enfants ?) permettent d'établir les liens de couple et de filiation.

A partir de ces liens, on peut construire une typologie de famille :

- si un enfant vit avec un seul de ses parents, c'est-à-dire qu'un homme ou une femme du logement l'a déclaré comme étant son enfant, et que ce parent ne déclare pas de conjoint, alors il s'agit d'une famille monoparentale.
- Si dans une famille, au moins un des enfants vit avec un seul de ses parents, c'est-à-dire qu'un homme ou une femme du logement l'a déclaré comme étant son enfant, et que ce parent déclare un conjoint, alors il s'agit d'une famille recomposée.
- Si tous les enfants de la famille vivent avec leur père et leur mère, c'est-à-dire qu'un homme et une femme du logement les ont déclaré comme étant leurs enfants, alors il s'agit d'une famille traditionnelle.

Néanmoins, quelques cas (rares) apparaissent plus ambigus : comment considérer la famille lorsque les deux parents sont présents dans le logement mais que ceux-ci ne déclarent pas de conjoint ? que l'un d'entre eux déclare un conjoint mais l'autre non ? S'agit-il d'un oubli de recopie du numéro du conjoint ? S'agit-il de deux parents qui ne forment plus un couple bien que cohabitant dans le même logement (Living Together Apart) ? Dans ce cas, peut-on qualifier la famille de « traditionnelle » ? Par souci de cohérence avec le recensement sur lequel est ensuite appliqué, dans la méthode développée par Chardon et Vivas, la part d'enfants de famille recomposées parmi ceux vivant dans des familles de type « couple avec enfants », on privilégie ici, au sein du logement, la situation conjugale du ou des adultes de la famille plutôt que le lien de parenté de l'enfant avec les adultes. Autrement dit, si un enfant vit dans un ménage avec deux adultes qui ne sont pas en couple, la famille de l'enfant est monoparentale, même si les deux adultes correspondent à son père et à sa mère (en instance de séparation, par exemple).

ANNEXE 5 : Note d'archivage de l'enquête Etude de l'histoire familale 1999



Direction Générale

Direction des statistiques démographiques et sociales Unité des études démographiques et sociales Division enquêtes et études démographiques

NOTE

A l'attention du chef de la cellule « Mise à disposition et archivage »

Dossier sulvi par : Guillemette Bulsson Tél : 01.41.17.53 92 Fax : 01.41.17.62.79 Méi : guillemette.bulsson@insee.fr

Paris, le 12 février 2016 N°DG75-F170

Objet : Demande de mise en conservation et de mise à disposition de l'enquête Etude de l'histoire familiale en 1999 - annule et remplace - Source A1090

Le Fichier de Production et Recherche (FPR) de l'enquête Etude de l'histoire familiale de 1999 (EHF99) est actuellement stocké dans GEN_A1090990_DINDISAS.

La division souhaiterait en effectuer une mise à jour en rajoutant une nouvelle table SAS au fichier existant.

Cette nouvelle table appelée Famille99 contient 118 179 observations et 7 variables dont, notamment, 2 variables de type de famille (voir définitions). Elle est décrite ci-après.

1 - Pourquoi cette table et pourquoi 2 variables de type de familles

Les pondérations disponibles dans le FPR actuel sont issues, notamment, d'un calage sur la vie de couple d'une part, et le nombre d'enfants au domicile d'autre part, mais pas du croisement de ces deux variables. De ce fait l'analyse des structures familiales est rendu complexe. Afin de pouvoir travailler sur ce sujet un recalage a été fait sur le croisement de ces variables. La nouvelle table mise à disposition contient ce nouveau poids.

De même les travaux sur la monoparentalité (origine et ancienneté) ont conduit à affiner les apurements sur la variable « vie de couple ». Cette variable couple issue des nouveaux apurements est, elle aussi, mise à disposition dans cette nouvelle base.

Enfin, nous mettons à disposition une variable type de famille qui indique si la famille de l'individu est une famille « traditionnelle », un couple et les enfants de ce couple, une famille recomposée, un couple et des enfants dont l'un au moins est né d'une union précédente, ou une famille monoparentale, un parent ne vivant pas en couple et ses enfants.(variable TYPFAM).

En 1999, pour savoir si un couple avec enfant(s) est une famille « traditionnelle » ou recomposée on a utilisé la date de mise en couple : si au moins un des enfants est né avant la date de mise en couple, on dit que la famille est recomposée.

Mais différentes approches sont possibles pour définir la recomposition.

En 2011, dans l'enquête famille et logements (EFL), on aurait pu utiliser celle de 1999, mais on a préféré utiliser les réponses aux nouvelles questions « votre conjoint(e) est-il le père (la mère) de l'enfant » ?

Le besoin d'obtenir des évolutions observées à champ constant entre 1999 et 2011 nous a conduit à calculer une autre variable de type de famille en 1999, celle-ci a aussi été ajoutée dans la base livrée.(variable TYPFAM_COMPARABLE2011))

Institut National de la Statistique et des Études Économiques - 18 bd Adolphe Pinard - 75875 PARIS CEDEX 14 - FRANCE - www.insee.fr
DG75-F170 Tél. standard : 01.41.17.50.50 - N° SIRET : 120 027 016 00019 - Code APE : 84.11Z - Service Insee Contact : 09 72 72 4000 - (tarification "appel local")

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

Le nouveau FPR est stocké dans : P:\VERSEMENT\DG75-F170\EHF99_FPR

La présente note vient compléter la documentation existante. Elle est stockée dans : P:\VERSEMENT\DG75-F170\EHF99_DOCUMENTATION

> La Chef de la division Etudes et Enquêtes Démographiques

Isabelle ROBERT-BOBEE



Série des documents de travail de la DSDS

F1702: Projections de la population active à l'horizon 2070 - Malik KOUBI et Anis MARRAKCHI

F1701: Les taux marginaux effectifs de prélèvement pour les personnes en emploi en France en 2014 - Juliette FOURCOT et Michaël SICSIC

F1606: Projections de population 2013-2070 pour la France : méthode et principaux résultats - Nathalie BLANPAIN et Guillemette BUISSON

F1605 : Les durées passées en famille monoparentale - Méthode d'estimation des durées et résultats - Vianney COSTEMALLE

F1604: ESeG = European Socio economic Groups - Nomenclature socio-économique européenne - Monique MERON, Michel AMAR, Charline BABET, Milan BOUCHET-VALAT, Fanny BUGEJA-BLOCH, François GLEIZES, Frédéric LEBARON, Cédric HUGRÉE, Étienne PENISSAT et Alexis SPIRE

F1603: Catégorie sociale d'après les déclarations annuelles de données sociales et catégorie sociale d'après le recensement : quels effets sur les espérances de vie par catégorie sociale ? Comparaison entre les déclarations annuelles de données sociales et les recensements de la population. Comparaison de méthodes d'estimation des espérances de vie - Vianney COSTEMALLE

F1602 : L'espérance de vie par catégorie sociale et par diplôme - Méthode et principaux résultats - Nathalie BLANPAIN

F1601 : Échantillonnage des agglomérations de l'IPC pour la base 2015 - Laurence JALUZOT et Patrick SILLARD

F1508: Worker-firm matching and the family pay gap: Evidence from linked employer-employee data - Lionel WILNER

F1507: Effet des nouvelles mesures sociales et fiscales sur le niveau de vie des ménages : méthodologie de chiffrage avec le modèle de microsimulation Ines - Mathias ANDRÉ, Marie-Cécile CAZENAVE, Maëlle FONTAINE, Juliette FOURCOT et Antoine SIREYJOL

F1506: Nowcasting du taux de pauvreté par la micro-simulation - Maëlle FONTAINE et Juliette FOURCOT

F1505/376-501: Bilan du projet EDP++ - division Camap et division Enquêtes et études démographiques

F1504 : Contrôles des rémunérations dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS) - Une analyse exploratoire pour améliorer la détection des points atypiques - Claire JACOD

F1503: Précision de l'enquête Patrimoine 2010 - Pierre LAMARCHE et Laurianne SALEMBIER

F1502 : Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? Jean-Louis PAN KÉ SHON

F1501 : Évolution de la population de la France entre 1981 et 2011 : contributions de la fécondité, de la mortalité, du solde migratoire et de la structure de la pyramide des âges - Catherine BEAUMEL et Pascale BREUIL-GENIER

F1410: "Personal network" and retirement: Is retirement bad for friendship and good for family relationships? Anne LAFERRÈRE

F1409 : Retraités mais pas en retrait : La retraite pousse-t-elle à de nouvelles activités ? Anne LAFERRÈRE

F1407: Production "aval" de l'enquête emploi en continu EEC2 2013 - 20XX - Fabien GUGGEMOS

F1406 bis : La constitution de l'échantillon démographique permanent de 1968 à 2012 - Stéphane JUGNOT

F1405 (tome 1): Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents - Fabienne DAGUET

F1405 (tome 2): Hommes et femmes vivant en couple en 2009, 1999 et aux recensements précédents - Fabienne DAGUET

F1404 : L'addition est-elle moins salée ? La réponse des prix à la baisse de TVA dans la restauration en France - Quentin LAFFÉTER et Patrick SILLARD

F1403 : Estimer les flux d'entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement - Chantal BRUTEL

F1402: Une rotation de la main d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage - Claude PICART

F1401 : Calculs statistiques de stock et de flux sur la révision électorale 2012-2013 - Christelle RIEG

Page : 57 [w1]Pas pour le doc de travail